

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIEVRE

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 2023

Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs,
Bonjour à toutes et à tous et bienvenue!

J'ai l'honneur et le plaisir en ce 29 avril 2023 de vous accueillir, chers adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre, et d'ouvrir avec vous l'Assemblée Générale ordinaire 2023. Je remercie la ville de Nevers et son maire, Monsieur Denis THURIOT, pour nous accueillir au centre Expo. Ce remerciement sera toutefois moins chaleureux que les années précédentes, car nous avons dû décaler en dernier lieu notre Assemblée d'une semaine en raison de la tenue la semaine dernière de la fête de l'Aïd, où plus de 3000 musulmans sont venus au Parc des Expos pour cette fête. Il n'est pas très compliqué de comprendre que cette fête ne pouvait pas se tenir en même temps que notre rendez-vous institutionnel, dont la réservation datait de plus de 13 mois. Je ne polémiquerai ici pas davantage mais le monde de la chasse aurait apprécié un peu plus de sérieux, de respect et de reconnaissance de la part de la mairie de Nevers dans un département rural comme le nôtre.

Permettez-moi, mes chers amis, de saluer en votre nom nos invités et de les remercier de leur présence :

Monsieur PAPADOPOULOS Pierre, Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre, représentant Monsieur le Préfet

Madame GOULET Perrine, Députée de la Nièvre

Monsieur PERROT Patrice, député de la Nièvre et vice-Président du groupe chasse à l'Assemblée Nationale,

Le chef d'escadron GAY-PEILLER, représentant le colonel BURLET, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,

Monsieur MATHIEU Sylvain, conseiller régional représentant le Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté,

Madame DELAPORTE Blandine, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Nièvre,

Monsieur BARBIER Daniel, Président de l'Amicale des maires de la Nièvre

Monsieur PRIoux Pierre-François, Président de la société de vénerie,

Madame RENNE Marie, Directrice régionale de l'OFB, accompagnée par Monsieur PETITBOUT Alban, Chef Départemental de l'O.F.B.

Monsieur MOLLARD Jérôme, directeur de l'Agence Bourgogne ouest de l'ONF,

Monsieur AUBERT Fabrice, Directeur de la Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne Franche-Comté, représentant Pascal SECULA, Président

Monsieur Michel SUET, représentant Monsieur THURIOT, maire de Nevers

Monsieur BRULIARD Alain-Philippe, Administrateur de la FDC 71, représentant madame Evelyne GUILLON, Présidente FDC 71,

Madame, Messieurs les administrateurs de la Fédération,

Mesdames et Messieurs les Présidents des associations de chasse spécialisées et des GIC,
Madame et Messieurs les louvetiers,
Messieurs les représentants des éleveurs de gibiers,
Messieurs les estimateurs,
Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la Fédération, les bénévoles et nos amis les sonneurs.

Excuses

Nous ont demandés de bien vouloir les excuser :

Monsieur BARNIER Daniel, Préfet de la Nièvre,

Monsieur SATURNIN de BALLANGEN Yoann, Directeur de cabinet du préfet,

Madame CARPENTIER Alexa, Procureur de la République,

Le Colonel BURLET,

Madame SOLLOGOUB Nadia, sénatrice de la Nièvre,

Madame NIQUET- PETIPAS Pascale, Directrice académique de la Nièvre,

Madame DUFFAY Marie-Guite, Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté, représentée par Monsieur MATHIEU Sylvain, Conseiller régional,

Monsieur BAZIN Fabien, Président du Conseil Départemental de la Nièvre, représentée par Madame DELAPORTE Blandine, Vice-Présidente en charge des transitions, fonds d'innovation et d'investissement territorial et dialogue avec les habitants du Conseil départemental de la Nièvre,

Monsieur THURIOT Denis, Maire de la ville de Nevers,

Monsieur SECULA Pascal, Président de la Fédération Régionale de Bourgogne Franche-Comté, représenté par son directeur, Fabrice AUBERT

Monsieur LECAS Olivier, Président de la Fédération des chasseurs de l'Yonne,

Monsieur COTINEAU Jean Claude, Président de la Fédération des Chasseurs du Cher, représenté par Monsieur DUDRAGNE Alain, Administrateur de la Fédération.

Monsieur GAILLARD Jean Pierre, Président de la Fédération des chasseurs de l'Allier,

Madame MEHU Jacqueline, Présidente du comité départemental de la randonnée pédestre, représentée par Monsieur Philippe Audoin, Vice-Président

Avant de débiter nos travaux, je vous demande de bien vouloir vous lever afin que nous prenions quelques instants pour avoir une pensée pour nos proches, les nombreux chasseurs qui nous ont quittés cette année.

Je vous remercie.

Nous tâcherons de clore nos travaux pour midi. Pour vous aider à suivre les exposés financiers, un document a été mis à votre disposition à l'entrée de la salle présentant le tableau de l'exercice comptable passé, celui de la période en cours et le budget 2023-2024. Les échanges dans la salle seront les bienvenus après chaque intervention, dans la limite, bien sûr du temps disponible.

Des micros sont à votre disposition. En prenant la parole, merci de vous identifier.

Il reste à désigner le Bureau de cette assemblée. Je vous propose à cet effet les deux secrétaires du Bureau du Conseil d'administration, Robert LEMOINE et Etienne GAUTHIER. D'un point de vue logistique, la formule du repas ce midi est la même que les années précédentes, à savoir un buffet froid gratuit, avec des pré-réservations. J'inviterai donc uniquement, et j'insiste sur le uniquement, les personnes s'étant manifestées auprès de la Fédération à rejoindre le buffet à l'issue de l'Assemblée. 300 repas sont disponibles et 300 personnes se sont inscrites ! Pour les autres, pensez l'année prochaine à renvoyer le coupon réponse si vous souhaitez déjeuner. Le changement indépendant de notre volonté de date de notre Assemblée Générale a eu pour effet de trouver un autre prestataire pour nous accompagner sur la partie du repas, espérons que cela soit aussi bien, voire mieux... je vous demanderai la plus grande indulgence à ce sujet !

Adoption PV 2022

Le procès-verbal de l'AG 2022 a été mis en ligne sur le site Internet de la FDC et est affiché dans le hall du Parc Expo. Aucune remarque n'a été apportée. Je vous propose de passer à son adoption : qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Le PV de l'AG 2022 est adopté à l'unanimité.

INTERVENTION Michel SUET – Mairie de Nevers

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs. Il me revient l'honneur de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue au nom du Maire de Nevers, Denis THURIOT et de l'ensemble du Conseil municipal. Je suis heureux de vous voir nombreux, quoiqu'il me semble que vous étiez encore plus nombreux il y a deux ans. Néanmoins, je suis quand même heureux de vous voir en nombre, car aujourd'hui, ce n'est pas souvent, mais c'est un ami qui vous accueille. Par ce temps, les amis, pour nous, sont rares. L'importance du monde de la chasse doit être mieux reconnue. La chasse est pour moi plus qu'une activité de loisir, elle contribue au maintien d'une ruralité vivante dont notre département a tant besoin. N'en déplaise à beaucoup, les chasseurs sont au service de la biodiversité en participant activement à la lutte contre les espèces envahissantes, et en protégeant d'autres. La chasse a évolué et toutes ces évolutions ont, dans l'ensemble, été bien intégrées, notamment la sécurité. Ne renonçons pas à ces efforts ! Chaque incident ou chaque accident est exploité, vous le savez bien. Vos représentants peuvent en parler mieux que moi.

Pour terminer, je vais vous parler du Centre des expositions où vous êtes aujourd'hui. Des travaux de rénovation vont commencer en mars, avril 2024. Il sera donc fermé tout de suite après la prochaine Foire exposition, et c'est un investissement d'environ 20 M€ TTC. La réouverture devrait se faire, s'il n'y a pas de glissement dans le planning, pour la rentrée 2025, c'est-à-dire septembre, octobre 2025. Voilà, je ne vais pas être plus long. J'avais promis d'être très court, je le suis, et je vous souhaite une bonne Assemblée générale.

RAPPORT FINANCIER – Michel RAPIAT

La campagne 2021/2022 se solde sur un déficit global de 161 774 €, dans lequel il faut identifier trois résultats différents correspondant aux trois sections analytiques.

Les 3 sections analytiques sont :

- le service général qui représente 35% des volumes financiers,
- le service DEGATS qui représente 56% des volumes financiers, un pourcentage jamais atteint
- le service ECO CONTRIBUTION qui représente 9% des volumes financiers.

Commençons par la section analytique GENERAL. Les comptes de l'exercice 2021/2022 se soldent sur un excédent global de 200 851 €. Ce résultat conséquent s'explique par un transfert de charges (frais de personnel, charges de structure, aménagements) vers des dossiers pris en charge financièrement dans le cadre de l'éco contribution. L'étude menée pour le compte de SNCF Réseaux, conjuguée aux fonds alloués par l'Etat via les transferts de missions et une sous-consommation sur les charges courantes de la FDC permettent de dégager ce résultat.

Les charges sont inférieures de 12% au budget, avec des frais de personnel légèrement supérieurs au budget, couplés à une diminution des services extérieurs.

Le service analytique DEGATS se clôt, quant à lui, sur un déficit « record » de 362 625 €, avec un montant global de dépenses supérieur de 35% au budget et approchant 1.7 million d'euros.

Les charges de la section DEGATS sont, vous le voyez, toutes maîtrisées, y compris les indemnisations, supérieures de 400 000 € au budget. Ce résultat plombe les comptes de la FDC 58. Les honoraires et frais d'estimation sont en légère diminution, à hauteur de 105 233 €.

Les indemnisations de dégâts de gibier s'élèvent cette année à 1 258 840 €, un chiffre record, quasiment le double de celui de la saison passée. Les indemnisations de dégâts de gibier s'élèvent cette année à 639 276 €, preuve étant une fois de plus que le niveau de dégâts n'est pas entièrement corrélé au niveau de populations de grand gibier et de sangliers en particulier. De nombreux autres facteurs, que malheureusement nous ne maîtrisons pas, interagissent sur le montant financier des dégâts, que les chasseurs doivent assumer.

Une répartition précise des temps de travail de chaque salarié continue d'être établie annuellement en tenant compte de la masse salariale 2021/2022. Cela a abouti aux clefs suivantes pour l'exercice précité :

- ✓ 17.09 % (% des temps passés avec pondération salariale) des salaires et charges annexes sont affectés au Service Dégâts. Ce pourcentage était de 15.78 % en 2020/2021.
- ✓ 15.17 % (% des temps passés sans pondération salariale) des charges administratives (consommables, fournitures administratives et informatiques, assurances, timbres et téléphone), d'amortissement (matériel et mobilier informatique et administratif, siège social) sont affectés au Service Dégâts. Ce pourcentage était de 15.13% en 2020/2021.

Venons -en à la section ECO CONTRIBUTION. Le sujet de l'éco-contribution prend du volume dans les travaux de la FDC 58, avec bon nombre de sujets (mesures agri-environnementales, limitation de la mortalité, création d'aménagements, suivi par bio-indicateurs de populations...) permettant une consommation de l'enveloppe pouvant être allouée à notre Fédération. Le service ECO-CONTRIBUTION se solde sur un résultat nul avec des mouvements financiers de 260 668 €, ce résultat expliquant également en partie le résultat de la section GENERAL, qui est du coup moins mis à contributions pour certains travaux et subventions récurrentes de la FDC.

Compte tenu du résultat du service analytique DEGATS, les réserves sur le service dégâts de gibier s'élèvent au 30 juin 2022 à -199 176 €.

Les comptes consolidés de la FDC 58 disposent donc de réserves globales à hauteur de 2 725 879 €, dont 2 140 512 € de disponibilités.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Je laisse maintenant la parole à Monsieur Christian PERRIN, notre commissaire aux comptes, pour lecture de son rapport.

En exécution de la mission qui nous a été confiée, votre Conseil d'Administration en date du 20 Mai 2020 et confirmée par votre Assemblée Générale du 31 Mars 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DES CHASSEURS DE LA NIEVRE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FEDERATION DES CHASSEURS DE LA NIEVRE à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des procédures concourant à l'élaboration des comptes, nous nous sommes assurés de la permanence des méthodes comptables utilisées par la Fédération pour l'arrêté de ses comptes.

Nous nous sommes assurés de la concordance des disponibilités avec les documents émanant des établissements financiers.

L'existence de procédures de répartitions analytiques entre services a également été examinée. Les autres appréciations auxquelles nous avons procédé n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la FEDERATION DES CHASSEURS DE LA NIEVRE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

- ☞ Conventions conclues avec Mr PATRY Dominique – Administrateur :
 - Objet : versement d'une subvention « Aménagements cynégétiques »
 - Montant versé : 81 €

- ☞ Conventions conclues avec Mr PUECH Jean-Philippe – Administrateur :
 - Objet : versement d'une subvention « Aménagements cynégétiques »
 - Montant versé : 189 €
 - Objet : versement d'une subvention « Piégeage »
 - Montant versé : 140 €

RAPPORT MORAL – Bernard PERRIN

La pratique de la chasse et le monde de la chasse sont placés sous le feu quotidien des critiques, qu'elles soient médiatiques ou politiques. La dernière proposition de loi déposée par la NUPES le 6 avril dernier qui visait à interdire la chasse le dimanche, ne soyons pas dupes, visait à terme à interdire la chasse tout court. Certainement face à la forte mobilisation des instances cynégétiques, beaucoup d'élus pro-chasses siégeaient à l'Assemblée ce jour-là et cette proposition de loi n'a in-fine pas été mise en vote, comme nous le craignions à 23h50 par exemple.... Mais attention, nous avons gagné ce coup-là mais il y aura d'autres attaques législatives, car ces gens-là notamment de la NUPES, mais aussi d'autres rangs de l'échiquier politique, veulent la mort de la chasse, ne l'oublions pas ! La chasse est donc devenue un sujet médiatique permanent, et un projet politique. Dans ce contexte, il est d'autant plus important d'expliquer notre pratique et de combattre ce sentiment de peur – démesuré quand on regarde la réalité des chiffres - qui s'est installé chez certains usagers de la nature. Force est de constater aussi, qu'il est de plus en plus compliqué pour le politique, quel que soit son parti, d'échapper à toutes ces injonctions d'activistes qu'ils soient anti-chasse, anti-nucléaire ou anti-viande, ou de façon plus générale anti-tout... Ces derniers font énormément de bruit, se moquent de la véracité des faits, pratiquent les fake news avec une facilité déconcertante, esquivent le vrai débat et voient la société en deux blocs : le camp du bien et le camp du mal... Vous devinez aisément dans quel camp ils nous rangent ! On trouve ce type de comportement aussi dans la classe politique. Je dirais, pour reprendre la fameuse formule, que toute ressemblance avec les parlementaires LFI et EELV n'est pas fortuite. Opposer pour mieux régner et gesticuler pour mieux exister, tel est l'adage de l'extrême gauche et des Verts. Ce sont les mêmes qui encore aujourd'hui n'ont que le mot interdiction à la bouche et ont banni de leur vocabulaire celui de réflexion. Quant au bon sens paysan, il a laissé la place à une forme de croyance... et c'est peut-être le plus inquiétant ! Chaque projet de texte de loi, se rapportant de près ou de loin à la ruralité sur fond notamment de défense du bien-être animal ou d'écologie radicale, présente pour nous un risque politique. Il faut en être conscient. Je sais que de nombreux chasseurs ou chasseresses passionnés ne disent pas qu'ils chassent, notamment dans leur milieu professionnel. Cela devient le secret le mieux gardé de France, surtout dans l'univers des médias, où des journalistes ou animateurs taisent leur passion ! Quelle est la raison de cette « discrétion » pour une activité légale qui n'est pourtant pas une maladie honteuse. Sans doute cette radicalisation de notre société qui persiste à vouloir opposer les Français en soufflant sur les braises de la haine et en surfant sur la vindicte populaire. L'égérie de ce sectarisme, qui met cette radicalité à toutes les sauces pour exister, je veux bien évidemment évoquer Sandrine Rousseau, se rappelle régulièrement à nous. Sa haine des chasseurs est sans limite. Elle avait défrayé la chronique dans l'interview « les 4 vérités » diffusée sur France 2. Elle avait insinué que les chasseurs appartiennent à une catégorie de population particulièrement dangereuse, intrinsèquement violente et auteurs de féminicides en puissance. Evidemment cela a conduit la FNC à saisir la justice pour dénigrement au nom de tous les chasseurs de France.

Ce dénigrement que nous vivons au niveau national, je l'ai vécu aussi récemment dans les colonnes du Journal du Centre. Sur un fond de lutte des classes, un tissu de conneries et de mensonges sont venus nuire à ma personne en faisant un lien malsain entre ma qualité de Président de la fédération, ma qualité de propriétaire et celui de gestionnaire de territoire de chasse. J'ai demandé un droit de réponse qui m'a été accordé, et qui est paru le dimanche de Pâques, faisant de ce fait un droit de réponse non lu, dans la ligne droite de conduite et du manque de respect du JDC ! Il semblerait, je dirais même qu'il est certain qu'un voisin agriculteur et deux anciens administrateurs de la FDC, candidats non élus l'an passé, ne sont pas étrangers à cet article. Cela ne m'étonne pas. Vous connaissez le fameux dicton : « Les chiens aboient, la caravane passe ! » C'est d'autant plus vrai lorsque les chiens sont galeux ! Mais je tiens également à remercier tous les gens qui m'ont soutenu, et tout particulièrement la Chambre d'Agriculture, par l'intermédiaire de son vice-président, Didier GUYON.

Autre sujet, Madame Bérangère COUILLARD, secrétaire d'Etat, a fait des annonces gouvernementales en début d'année pour mieux cadrer la pratique de la chasse et améliorer les règles de sécurité. Nous n'avons pas attendu les politiques pour nous mobiliser et agir. Sans

l'aide d'aucune instance, que ce soit notre ministère de tutelle ou notre parlement, nous avons fait baisser les accidents de chasse, d'une façon jamais égalée par aucune autre corporation. Ce sont les chasseurs eux-mêmes, par leurs efforts, par leur rigueur sécuritaire dans leur pratique, par leur pragmatisme d'exclure tous ceux qui représentent un danger pour eux-mêmes comme pour les autres, que nous avons réussi à diviser par 4 l'ensemble des accidents de chasse en 20 ans seulement, et même par 5 ceux qui sont mortels. Et n'oublions jamais que nous avons, dans le même temps, multiplié par 5 le nombre de coups de carabine pour faire face à l'explosion du grand gibier ! Tous ensemble, nous avons proposé d'aller encore plus loin en mettant en place une formation obligatoire décennale des chasseurs, tout au long de leur pratique, pour continuer le combat que nous menons chaque jour de chasse pour tendre vers le zéro accident. Peu d'activités peuvent se prévaloir de ce type de dispositif. D'ailleurs, suite à la mise en place de cette formation, nous sommes descendus au niveau national sous la barre des 100 accidents par saison. En effet, la saison dernière, nous avons totalisé 90 accidents, et cette année, 70 accidents sont comptabilisés. L'année dernière, nous avons 8 accidents mortels, et cette année il y en a 6 de comptabilisés. Ces deux chiffres correspondent à des baisses respectives de 22% et de 25%. Ce sont les niveaux d'accidents et de décès les plus bas de l'histoire de la chasse française. Force est de constater que les Fédérations des chasseurs effectuent un excellent travail au niveau de la sécurité en matière de chasse et qu'il vaudrait peut-être mieux les laisser continuer à faire baisser de façon drastique ces accidents, avant de vouloir inventer de nouvelles choses, dont l'efficacité reste à prouver !

L'autre notion qui attise les propos des anti-tout est le fameux « partage de la nature ». Non, la nature n'appartient pas à tout le monde. On pourrait penser que cette nouvelle atteinte directe au droit de propriété et à la liberté individuelle n'aurait que peu d'échos dans une République comme la nôtre. Mais, ce serait mal connaître les risques qui existent au sein d'une Assemblée nationale où le buzz a depuis bien longtemps pris le pas sur l'intelligence et l'engagement public au service du collectif. Surtout que tout est fait pour faire prospérer ce climat délétère à l'encontre de la chasse, qui bénéficie d'une stratégie médiatico-politique engagée de longue date. Nous sommes des gens libres, ouverts au dialogue, pratiquant une activité légale, sur des territoires à 90 % privés. Nous n'accepterons jamais d'applications de géolocalisation sur des smartphones qui puissent remettre en cause notre droit de faire quelque chose d'autorisé chez nous, ou là où les agriculteurs et les forestiers nous en donnent le droit. Si la biodiversité est notre bien commun et les chasseurs en savent quelque chose - eux qui la pratiquent au quotidien - la nature, elle, demeure le bien de quelques-uns. Jusqu'à très récemment, les propriétaires considéraient leurs forêts ou leurs terres comme un espace commun à la cueillette, à la chasse, à la pêche, à la promenade. Nous vivions une cohabitation apaisée. C'était sans compter sur cette violence gratuite et ce cirque médiatique qui font croire que nos campagnes sont des zones de « guerre » entre les différents usagers, tous passionnés de nature. Et puis, il y a le reste, ce reste qui touche à la pratique même de la chasse, à la stigmatisation des chasseurs, voire à ce qui ressemble à une spoliation de nos libertés individuelles. A tous ceux qui pensent pour nous, je leur dis qu'il serait à la fois plus judicieux et plus efficace de répertorier les nombreux endroits non chassés qui existent dans ce pays, que ce soit le dimanche ou n'importe quel autre jour. Et pour toutes celles et ceux qui ne chassent pas, qui finissent par ressentir un sentiment de peur étant donné la surmédiatisation disproportionnée des accidents de chasse, je vous invite à continuer à vivre votre passion nature en même temps que la nôtre. Je vous assure qu'avec un peu de bon sens et de dialogue, nous pouvons continuer à vivre ensemble. Ne tombons pas dans ce piège politique grotesque qu'on nous tend, à savoir, monter les gens les uns contre les autres à des fins de chaos à peine voilé.

Et, comment au niveau de l'Etat, peut-on demander aux fédérations de faire toujours plus en matière de sécurité, tout en se désengageant au fur et à mesure de la police de la chasse, qui s'éteint tranquillement à l'OFB ? C'est ce qu'affirment les syndicats de l'Etablissement public, en évoquant une baisse de 87% du temps consacré à la police de la chasse à l'OFB et c'est ce que nous ressentons bien entendu en Nièvre. Ce sont les chasseurs et les ruraux, eux-mêmes, qui demandent plus de police, comme par exemple, face au braconnage de nuit ou aux incivilités croissantes dans la nature que nous constatons, aux quelques équipages de 4x4 sauvages qui sévissent dans notre département et qui sont pour l'image de la chasse et en matière de sécurité,

une gangrène. Les chasseurs contribuent encore à hauteur de 40 millions d'euros au budget de l'OFB, mais aujourd'hui la question se pose : pour quoi faire ? Nous préférierions récupérer une partie de cet argent, embaucher quelques agents, disposer des pouvoirs d'enquête en matière de police de la chasse et faire le boulot. Face au désengagement de l'OFB, nous travaillons de plus en plus avec la gendarmerie nationale, en leur apportant les éléments d'information et de formation et pour la prochaine campagne, des missions de police conjointes avec la gendarmerie verront le jour. Le chef d'escadron GAY-PELLIER, ici présent, représentant le Colonel BURLET, que je remercie pour sa participation à nos travaux, nous dira quelques mots à ce sujet plus tard.

Venons-en à la problématique de l'indemnisation des dégâts de gibier. Depuis 2019, la Fédération des chasseurs de la Nièvre demande une modification réglementaire des textes régissant l'indemnisation des dégâts de gibier. Notre président national a œuvré en direct avec le Président de la République et les syndicats agricoles. Dans l'attente d'une refonte du système promise par le Président de la République d'ici la fin de son mandat, l'Etat a décidé d'abonder au financement des dégâts en prenant à sa charge le surplus du prix des denrées à travers le plan de résilience 2022, soit un coût national de 20 millions d'euros et depuis le 1^{er} mars et la signature d'accord visant à réduire les dégâts de gibier, d'abonder à hauteur de 60 millions d'euros sur 3 ans. Cette première étape était indispensable pour que des fédérations comme la nôtre puissent continuer d'effectuer leur mission de service public mais n'oublions pas que l'objectif est bien de refondre les bases du système d'indemnisation. Lors de la présentation budgétaire qui sera effectuée plus tard, vous comprendrez en quoi cette participation de l'Etat est indispensable si nous voulons pouvoir joindre financièrement les deux bouts, en ne mettant pas des niveaux de contributions que les chasseurs nivernais ne pourraient pas supporter.

Avec 12 collaborateurs et 2 services civiques qui eux ont œuvré sur le sujet de la création / restauration des mares, nous avons fait le choix au niveau de la fédération des Chasseurs de la Nièvre de disposer d'un niveau d'activités supérieur à d'autres fédérations ayant un nombre d'adhérents semblable. C'est, à nos yeux, un impératif pour assumer l'ensemble de nos missions de façon efficace mais aussi se positionner sur les sujets environnementaux, où nous avons fait notre place depuis maintenant plusieurs années. La compétence des équipes de la Fédération est un réel atout pour les chasseurs du département. Je tiens ici à remercier l'ensemble du personnel fédéral et les nombreux bénévoles qui nous aident pour avoir une fédération dynamique.

Nous allons prochainement rentrer dans le processus de renouvellement de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, qui arrive à terme en 2024. Lors des prochains mois, nous allons consulter, concerter... il n'y aura pas de révolution dans les objectifs et les modalités de gestion de la chasse nivernaise, mais cela sera peut-être le moment de remettre au goût du jour certains sujets.

Je souhaiterais terminer ce rapport moral, en apportant tout mon soutien et mon amitié à Willy SCHRAEN, notre président national, pour l'énorme travail effectué avec son équipe, son dévouement et les énormes avancées obtenues pour la chasse française et celles à venir, mais aussi mon amitié et mon soutien à notre Président Régional, Pascal SECULA, qui a réussi à donner un envol à notre Fédération régionale et qui accompagne Willy au niveau national, notre région est bien représentée à la FNC.

INTERVENTION Madame Blandine DELAPORTE – Conseil Départemental de la Nièvre

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Directeurs, Mesdames et Messieurs. Excusez-moi de bouleverser un peu l'ordre du jour de votre Assemblée générale, mais effectivement, comme le disait le Président, je vais devoir vous quitter un peu plus tôt et je voulais quand même vous dire un petit mot. Juste pour préciser les choses, il se trouve que j'appartiens à la NUPES, que ma sensibilité écologique est sincère, et que pour autant, je ne souhaite pas la mort de la chasse, Monsieur le Président. J'en appelle donc – comme vous l'avez d'ailleurs fait – à la modération, à la fois des actions comme des propos de chaque côté, et j'appelle à la responsabilité de chacun. D'ailleurs, j'apprécie le travail que nous menons ensemble, notamment autour de notre stratégie départementale et partenariale

pour la biodiversité. La Fédération des chasseurs a toujours été représentée dans ce tour de table et dans ce travail, donc merci à vous pour ce travail. Il y a aussi deux sujets sur lesquels nous travaillons ensemble :

D'abord un sujet « collision faune sauvage ». Vous savez que le Département est chargé des routes départementales, et il se trouve qu'elles sont un obstacle à la circulation des espèces. Cela peut être dangereux pour les usagers de la route de se retrouver face à face avec le gros gibier. Nous travaillons à une étude ensemble pour voir un petit peu comment se répartissent les collisions avec les gros gibiers. L'objectif est d'identifier les points noirs et ensuite, nous le Département, de faire des aménagements, de mieux signaler sur le bord de la route ces espaces et ces points noirs de collisions potentielles. La signature d'une convention devra – entre nous – intervenir après le 22 mai, la date de la Commission permanente où ce rapport devrait normalement être voté.

Le deuxième sujet est la gestion des corvidés. Pas de manifestations ? Très bien ! Nous testons l'effarouchement avec Nièvre effarouchement qui est une société dont la fédération elle-même faisait l'écho en juin 2022 dans La chasse en Nivernais. Elle utilise l'effarouchement et la pyrotechnie. Des interventions ont eu lieu entre le 27 mars et le 9 avril sur les communes de Châtillon-en-Bazois, Alluy, Mesves-sur-Loire et La Collancelle. En complément, les agriculteurs peuvent bien entendu faire appel au groupe « corvidés » en s'adressant à la Fédération de chasse pour détruire les oiseaux qui peuplent leurs cultures. Suite aux demandes assez pressantes du monde agricole, nous avons demandé à la DDT, Monsieur le Directeur, de prendre des arrêtés autorisant les tirs de corvidés. Cette action se déroulera dès la semaine prochaine à partir du 2 mai 2023 sur Pouilly-sur-Loire, Mesves-sur-Loire, Châtillon-en-Bazois, Alluy, Sermoise-sur-Loire et La Collancelle.

Encore une fois, je vous souhaite une belle Assemblée générale. Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour ce départ un peu précipité, mais je suis ravie du travail que nous pouvons mener ensemble parce que cela ne peut qu'être bénéfique pour le maintien du patrimoine naturel de ce département.

M. Bernard PERRIN

Madame DELAPORTE, nous vous remercions. Merci d'avoir fait le tour de la question avec le Conseil départemental concernant les corbeaux, notamment, et l'accord que nous avons signé pour les accidents de la route. Nous espérons pouvoir continuer de travailler ensemble.

RAPPORT D'ACTIVITE – Guy ROBLIN

Il me revient le privilège de vous présenter le rapport d'activités de notre fédération. J'essaierai d'être le plus exhaustif possible, au regard des nombreuses missions qui nous incombent, sans être je l'espère, trop long. Je balaierai l'ensemble des sujets, hormis celui du grand gibier et des dégâts que notre directeur vous présentera plus tard.

Commençons par le nombre d'adhérents de notre Fédération. La saison 2022/2023 se termine avec un 7319 adhérents à la fédération, soit 120 de moins que la saison passée. Après avoir vécu un regain l'an passé certainement lié à l'après COVID et aux effets de la campagne nationale de communication, nous retournons dans ce repli, en partie lié à la démographie nivernaise, caractérisée par la perte constante de ses habitants et du vieillissement de sa population.

2022 aura été l'année où les gros travaux de l'Etang de Marvy ont pu enfin être réalisés. En effet, avec l'appui d'un contrat Natura 2000, ce sont plus de 137 000 € de travaux qui ont pu être engagés et financés afin de disposer d'un outil répondant à deux objectifs que le Conseil d'Administration avait souhaité comme prioritaires : celui de redevenir une vitrine et justifier de la bonne gestion écologique des milieux par les chasseurs, et celui de redonner la priorité à l'enjeu « gibier d'eau » devant la production piscicole (tout en conciliant les deux). Grâce aux travaux réalisés, la capacité de reproduction et d'hivernage des oiseaux d'eau devrait retrouver un niveau très favorable, dont nous ferons profiter les nouveaux chasseurs ayant fait un sans-

faute dans le cadre de leur obtention du permis de chasser. Merci à tous nos partenaires pour l'accompagnement sur ce dossier.

Vous connaissez l'attachement de la Fédération à œuvrer, développer et soutenir les volontés des chasseurs dans le domaine du petit gibier, travail au plus combien ingrat. Dans un cadre général, les dates d'ouverture du petit gibier qui ont été validées en CDCFS sont identiques pour la plume à celles de la saison passée, à savoir une ouverture de la chasse de la perdrix et du faisan à l'ouverture générale, pour se terminer respectivement le 14 janvier 2024 et le 11 février 2024. Pour le lièvre, la position a été revue et nous revenons à une ouverture de la chasse du lièvre à l'ouverture générale et une fermeture au 26 novembre 2023. La durée de chasse reste donc la même mais avancée de deux semaines. Les récents résultats des études menées en Saône et Loire sur la faible incidence de cette date d'ouverture sur les prélèvements de hases allaitantes, couplés à une demande récurrente de la majeure partie des chasseurs du département ont conduit à cette décision.

L'accompagnement de la fédération restera soutenue en matière de petit gibier pour la prochaine campagne avec le maintien de l'ensemble de aides au développement du petit gibier : 10 000 € pour les GIC Petit Gibier, 500 € pour l'opération « territoires méritants hors GIC », 800 € pour l'opération colvert, 2000 € pour l'opération « élevage des faisandeaux et perdreaux sous poule naine », 1500 € pour la création de volières d'acclimatation, le don de lapins pour la création de garennes artificielles, sans oublier l'enveloppe budgétaire de 27 000 € d'encouragement de la régulation des prédateurs, directement liée au développement du petit gibier.

La politique Petit gibier verra cette année une nouveauté, à savoir l'opération Faisandeaux de 12 semaines de souche sauvage introduits en volière d'acclimatation. 1000 faisandeaux issus de souche sauvage seront produits par l'EARL GAUTHIER et distribués aux territoires adhérents et sous certaines conditions, la FDC prenant en charge 75 € sur les 165 € de coût d'une compagnie de 15 faisandeaux. Cette opération nécessite un budget supplémentaire de 5 000 €, portant les efforts financiers de la Fédération sur ce dossier à hauteur de 30 000 €.

Parler du petit gibier dans la Nièvre sans parler de la bécasse ne serait pas possible. La dernière saison a été exceptionnelle, nous avons une chance de pouvoir être aussi bien lotis de ces flux migratoires, des conditions et des biotopes nivernais favorisant un hivernage de ce notre belle dame. Les modalités de gestion resteront inchangées pour la prochaine campagne, mais pensez à rendre vos carnets. Nous resterons sur la déclinaison suivante : 30 oiseaux sur l'année, avec 3 oiseaux par jour et 5 par semaine. Je profite de la présence de Sylvain MATHIEU, en tant que Président du Parc Naturel Régional du Morvan, pour l'informer de notre participation et de celle de nos confrères des autres fédérations bourguignonnes, et de manière plus importante que nous avons pu le faire auparavant, au suivi des oiseaux nidificateurs dans le Morvan lors des opérations de comptage qui seront réalisées en 2024. Une nouvelle convention de partenariat sera à travailler à ce sujet, avec l'appui des associations de chasse spécialisées.

Venons-en au dossier des ESOD. Nous sommes en attente de l'arrêté ministériel qui établira le classement des ESOD pour les 3 prochaines années. La première étape a été franchie avec succès, puisque la CDCFS a validé nos propositions de classement grâce à un travail conséquent de collecte de données de nuisances. Lors de cette CDCFS, la pie bavarde a même reçu un avis unanime de demande de classement. Nous sommes en attente de cette décision et espérons donc retrouver l'étourneau sansonnet dans les vignobles et la pie sur l'ensemble du département. Chose étant, il faut d'ores et déjà penser au prochain classement et collecter les données de nuisances qui resteront le cœur de la guerre pour obtenir ces classements.

Le soutien financier à la politique de régulation des ESOD sera maintenue pour la prochaine campagne, avec un budget de 27 000 €, dans les mêmes conditions qu'actuellement avec un système de bons d'achat de gibier ou de chèque et un système de bonus pour les piégeurs optant pour le repeuplement de gibier.

Autre sujet, chronophage et sur lequel nos opposants sont bel et bien présents : la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau. L'arrêté préfectoral 2022/2023 d'ouverture et de fermeture de la chasse a été attaqué. Par un premier jugement en date du 5 juillet 2022 en référé, la demande de l'ASPAS, One Voice et l'AVES a été rejetée par le Tribunal Administratif de Dijon. Par contre, par un deuxième jugement en date du 30 mars 2023, le Tribunal a annulé

la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau du 15 mai au 1^{er} juillet 2023. Un gros travail de collecte des données liées aux blaireautières est organisé par la fédération tous les 3 ans et nous sommes en mesure de prouver la bonne dynamique, je dirais même la trop bonne dynamique, des populations de blaireaux dans la Nièvre. La nouvelle équipe à la tête de l'Association de vénerie sous terre du département de la Nièvre, avec à sa tête Cédric JAMOT, devra s'investir sur ce dossier, tout comme nos partenaires agricoles qui sont les premières victimes des dégâts du blaireau. Avoir le droit de déterrer les blaireaux sans disposer de période complémentaire sur le mois de juin, cela aura autant d'effets que s'il n'y avait plus de période complémentaire, car l'efficacité de la pratique de la vénerie sous terre, c'est au mois de juin ! Conscients des enjeux de dégâts liés aux dégâts sur les semis de printemps en particulier, nous avons monté, depuis trois ans, un Groupe CORVIDES pour accompagner les agriculteurs afin de réguler ces corvidés lors de la période des semis : une opération GAGNANT / GAGNANT pour les agriculteurs ayant des problèmes et des chasseurs ayant la possibilité de tirer un peu de cartouches à ce moment de l'année. Le bilan de la dernière campagne est fort honorable avec plus de 2500 prélèvements effectués, pour plus de 1000 heures de bénévolat au service du monde agricole. Le fait que le Conseil Départemental vienne de modifier son approche en demandant un arrêté de destruction, et non plus un arrêté d'effarouchement, est un point positif et nous vous en remercions.

Toutefois, la problématique de régulation des corvidés trouve sa limite dans le non tir des jeunes corvidés à leur envol du nid sur les corbeautières situées le long des routes gérées par le Conseil Départemental, qui avait préféré mandater du personnel pour effectuer des opérations d'effarouchement... plus coûteuses et sans aucune mesure comparable d'efficacité que des tirs de destruction. Cette position vient récemment d'évoluer et des tirs de destruction seront réalisés dès la semaine prochaine !

Le domaine de la formation est un fort enjeu de la Fédération des Chasseurs, tant à travers les formations dites obligatoires que les formations plus techniques. Je tiens ici à remercier chaleureusement l'ensemble des formateurs, bénévoles ou salariés, qui donnent de leur temps et de leur savoir pour mener à bien ces formations, indispensables à une image sérieuse et positive de la chasse et des chasseurs.

Faisons maintenant un zoom sur la formation SECURITE décennale obligatoire. Cette formation est issue de la réforme de 2019 et est obligatoire pour l'ensemble des chasseurs, et ce tous les 10 ans. Nous invitons, comme nous l'avons fait depuis le début, les responsables de chasse, à s'inscrire avec leurs chasseurs et de venir en groupe, c'est toujours plus sympathique que d'être convoqué aléatoirement par la Fédération. Cette démarche fonctionne bien car pour le moment, 1500 chasseurs ont participé à cette formation et 25 sessions sont programmées sur 2023... à noter qu'elles sont complètes jusqu'en octobre ! Les chasseurs nivernais sont conscients des enjeux liés à la sécurité et adhèrent à cette démarche. Beaucoup de questions parviennent à la fédération suite aux annonces gouvernementales en matière de formation et de sécurité de Bérangère COUILLARD. A ce jour, aucune déclinaison réglementaire n'est parue quant à ces annonces... Mesdames et Messieurs les chasseurs, nous n'en savons à ce jour pas plus sur la suite et la forme données à ces annonces.

Venons-en au SIA. Après un début très laborieux, nous pouvons dire aujourd'hui que le SIA fonctionne. Nous vous rappelons qu'il est obligatoire pour tout chasseur d'avoir ouvert son compte avant le 31 décembre 2023, suite au report de la date limite de 6 mois par le Ministère. Toutes les armes à canon rayé, les armes à canon lisse semi-automatiques ainsi que celles à canon lisse à 1 coup par canon acquises après le 1^{er} décembre 2011 doivent être déclarées. Pour celles et ceux qui auraient des difficultés avec Internet ou qui ne se sentent suffisamment pas hardis pour faire ces démarches seuls, je vous rappelle que la FDC vous accompagne les mercredi après-midi, sur rendez-vous, pour accomplir ces démarches. Dans les semaines à venir, les 32 Maisons France Services pourront également vous accompagner dans ces démarches puisque l'ensemble de leurs collaborateurs vont être formés durant le mois de mai. Plusieurs partenariats d'importance ont été engagés depuis de nombreuses années et méritent une attention toute particulière. Mais, avant de rentrer dans ces partenariats, je souhaite saluer le Directeur de la DDT et le remercier des échanges que nous avons au quotidien avec lui et ses services, échanges transparents, sincères, qui permettent d'avancer dans une confiance

réci-proque. Premier partenariat d'importance, celui de SYLVAFAUNE avec nos amis forestiers et l'OFB. Une dizaine de massifs s'étaient lancés initialement dans cette démarche, nous ne sommes plus que 3 en France. Les données d'abondance, de performance et d'équilibre sur le milieu sont collectées de manière collective, partagées et analysées ensemble, ce qui permet de sortir des ressentis et disposer de données objectives partagées quant à l'évolution des populations de cervidés et leur équilibre avec le milieu. Nous pouvons être fiers du maintien de ce dispositif et avec le temps et le recul des données, les décisions d'attribution sont prises très rapidement dans un consensus sans faille. Je profite de cette Assemblée pour vous annoncer qu'un retour sera effectué sur ce dispositif auprès de l'ensemble des acteurs du massif des Bertranges (chasseurs, forestiers, collectivités...) au mois de septembre prochain. Je salue la présence du nouveau directeur de l'ONF, Jérôme MOLLARD, avec lequel nous continuerons à travailler dans ce même esprit constructif.

Autre sujet, où des partenariats se sont mis en place, le sujet des hannetons dans le Morvan, qui à cause de densités importantes, induit une production fourragère moindre sur le secteur d'Arleuf / Château Chinon en particulier et des dégâts conséquents de sangliers, très friands de ces larves. Un travail collaboratif s'est mis en place l'an passé entre la Fédération, la Chambre d'Agriculture, la FREDON et le Parc Naturel Régional du Morvan. L'objectif est ici de mieux comprendre cette problématique et trouver des solutions permettant de limiter les impacts. Une stagiaire vient de travailler 4 semaines sur ce sujet, d'effectuer des prélèvements sur les parcelles tests. A ce jour, nous sommes certains que le hanneton qui nous concerne est le hanneton de la Saint Jean dont le cycle de croissance se fait sur 2 ans et que nous sommes, en 2023, sur un pic d'envol... attention donc cet été aux pullulations de hannetons et peut-être aux dégâts de sangliers ! Depuis l'identification du problème, les instances sanitaires nous ont rejoints, avec la DRAF et la DGAL, afin de trouver des solutions de lutte contre ce hanneton. Des choses très intéressantes se font en Suisse, nous espérons pouvoir nous en inspirer mais la Suisse ne fait pas partie de l'Union Européenne et ne dispose donc pas, c'est bien connu, des mêmes contraintes administratives que nous, alors croisons les doigts car rien n'est gagné !

Enfin, dernier partenariat d'ampleur qui nous tient à cœur, celui lié à la semaine d'éducation à la nature, qui, à cause des conditions sanitaires, avait dû être mis en suspens pendant 2 années. 2022 a vu le retour, après deux années de COVID, de cette semaine où les acteurs de la biodiversité (forestiers, pêcheurs, apiculteurs, organismes de traitement de déchets...) verront défiler tout au long de la semaine du 9 au 12 mai, plus de 380 enfants du CP au CM2. Car il est de notre devoir, en tant qu'acteurs de la biodiversité au quotidien et en tant qu'association agréée au titre de la protection de l'environnement, d'expliquer aux jeunes générations les enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Ce sujet est le lien parfait avec l'éco-contribution issue de la loi du 24 juillet 2019, puisque l'éducation à l'environnement fait partie des sujets pouvant être déclinés dans le cadre de l'éco-contribution. Pour rappel, c'est un budget d'environ 125 k€ qui nous est alloué chaque année. L'éco-contribution a été vécue à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre comme une véritable opportunité de disposer de moyens financiers, et donc implicitement de moyens techniques et humains, pour travailler sur des sujets à enjeux environnementaux et de se positionner aujourd'hui comme un acteur incontournable du paysage nivernais en matière de biodiversité, n'en déplaise peut-être à certains... Mais aujourd'hui le problème de l'éco-contribution, ce ne sont pas les idées ou les sujets mais la lourdeur du travail administratif et les arbitrages pas toujours compréhensifs de la part de l'OFB... alors espérons que ce point puisse s'améliorer afin que les sujets puissent voir les crédits consommés et que la biodiversité sorte gagnante de ce dispositif !

Pour la campagne 2022/2023, voici la liste des sujets éligibles à l'éco-contribution, travaillés dans la Nièvre :

- Programme Agriculture Faune Sauvage : 43 k€
- Limitation de la mortalité de la faune sauvage : 9 k€
- ICE Cervidés / BERTRANGES: 8 k€
- Education à la nature et à l'environnement : 20 k€

- Suivi de la faune sauvage : 2.5 k€
- Suivi des collisions / Faune Infra : 15 k€ (sujet qui va donner à la signature d'une convention avec le Conseil départementale et donc d'un nouveau partenariat)
- Limitation des noyades via la mise en place de passages à gibier avec VNF : 14 k€
- Une mare pour mon territoire : 32 k€

Lors de l'Assemblée 2022, nous vous avons présenté un petit film illustrant les différents sujets d'éco-contribution. Nous avons fait le choix cette année de reprendre ce sujet mais avec un œil extérieur, celui de nos partenaires (les Voies Navigables de France, la DDT par exemple) mais aussi le regard des personnes concernées et investis sur ces projets pour disposer de leurs retours. Avant cette vidéo, je voulais sincèrement et chaleureusement remercier Romane BOSIMENU, notre technicienne en charge des formations et de l'éco-contribution, qui nous a concocté ce film. Romane merci !

INTERVENTION FRC, Fabrice AUBERT, Directeur de la Fédération régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche -Comté

Merci Président. Mesdames et Messieurs les Directeurs, Madame la Déléguée régionale de l'Office français de la biodiversité, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Président de la Fédération, Mesdames et Messieurs, amis chasseurs. En préambule, vous remercier pour votre invitation, Monsieur le Président, et c'est un réel plaisir que de participer à vos travaux. Ce n'est pas une formule galvaudée. Pour information, j'ai été une quinzaine d'années Directeur de la Fédération du 21, et nos AG tombaient régulièrement aux mêmes dates. C'est donc la première fois que j'ai l'occasion de participer à votre AG, et je vous en remercie. Je vous renouvelle les excuses de Pascal SECULA, Président de la Fédération régionale de Bourgogne-Franche-Comté, qui ont déjà été présentées par votre Président. Effectivement, à la demande de votre Président et de votre Directeur, je vais essayer de vous présenter brièvement la FRC puisqu'en fait, nous nous sommes rendu compte que beaucoup de chasseurs ne savaient même pas que la FRC existait. C'était donc un peu l'occasion. Par rapport à Gui, cela va aller brièvement parce qu'il a déjà dit plein de choses, je vais donc rattraper un peu de temps.

Les fédérations régionales des chasseurs voient grosso modo leur émergence dans les années 60. Différents textes vont progressivement amener aux FRC, sachant qu'au tout début, étonnamment, c'était sur la base du volontariat. Dans les grandes dates, une loi en juillet 2000 est importante pour nous, car c'est celle qui instaure les SDGC. C'est également la loi de 2000 qui crée les fédérations régionales. Leurs missions seront précisées ultérieurement dans différents textes. Nous concernant, une loi est importante, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015. Elle va redessiner le paysage administratif français. En gros, c'est le regroupement des régions. Nous allons avoir 18 régions dont 13 métropolitaines et 5 ultramarines contre 27 auparavant. Les FRC vont s'ajuster à ce redécoupage.

Pour sa part, la Fédération des chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté est fondée le 10 mars 2017 après la fusion des FRC d'ex-Bourgogne et d'ex-Franche-Comté. Il faut avoir en tête que la FRC est une association de droit privé, c'est bien une association. En réalité, c'est ce que nous appelons une « fédération associative » dont les fondements sont vraiment définis par le Code de l'environnement. Il y a vraiment un parallèle des formes très fort avec les fédérations départementales. La Fédération régionale des chasseurs n'a statutairement que huit adhérents que sont les huit fédérations départementales de la région Bourgogne-Franche-Comté, qui elle-même de mémoire, fédère à peu près 62 000 adhérents. Nous en parlerons tout à l'heure. Ce qu'il faut retenir brièvement, c'est que les FRC sont des organisations jeunes, puisqu'elles ont moins de 25 ans, et que cette jeunesse est à mettre en perspective d'une part avec l'existence de la FNC – dont la fondation, je n'ai pas exactement trouvé, mais cela remonte soit à la fin de l'Occupation, soit à la Libération – et surtout des FDC dont certaines sont largement centenaires. Avez-vous une idée de l'âge de la Fédération 58 ? Non ? Pour l'anecdote, la FNC

organise au mois de juin 2023 un colloque sur le centenaire des fédérations départementales des chasseurs. Les fédérations départementales sont importantes.

Les fédérations régionales des chasseurs ont été créées pour couvrir et être présentes à l'échelon régional, et surtout y représenter la chasse et les intérêts des chasseurs. Nous allons le voir tout de suite assez rapidement, l'appellation « Fédération régionale des chasseurs » peut parfois être source de malentendus – ce n'est pas du tout un commentaire de ma part – car les FRC n'ont pas de compétences en matière de chasse ni en organisation de la chasse. C'est soit la fédération nationale, et surtout les fédérations départementales. Également parce que les chasseurs ne sont pas directement adhérents à leur FRC, ce qui revient à dire que vous ne payez pas d'adhésion spécifique à la FRC avec votre validation.

Les objets de la fédération régionale sont pluriels, ils sont de nouveau fixés par voie d'arrêté ministériel, nous l'avons vu tout à l'heure, qui sont publiés donc opposables. Très rapidement, nous l'avons vu sur la représentation des fédérations départementales au niveau régional, elle assure la coordination des activités des fédérations départementales en relation avec le national, donc des échanges amont/aval. Préciser quand même à ce stade qu'il n'y a pas de lien d'autorité et hiérarchique au niveau des rapports, c'est de la coordination d'animation. La FRC est amenée à coordonner et conduire des actions en faveur de la faune sauvage et des ses habitants, elle mène des actions d'information et d'éducation au développement durable et en matière de connaissance et de préservation de la faune, elle assure les fonctions que lui donne la législation et la réglementation en vigueur dans les domaines du sanitaire forestier, agricole, et protection de la biodiversité. À ce titre – c'est ce que nous disent les textes – la fédération régionale est fondée à participer à toutes les institutions ou instances de la région administrative qui interviennent dans ces domaines.

Factuellement, nous allons passer un peu plus vite. Nous pouvons considérer que la FRC assure des missions de service public. Elle agit en termes de faune, nous l'avons vu, en contribuant et en coordonnant les différentes interventions en visant la connaissance des espèces. Elle agit en termes de milieux en accompagnant les initiatives des fédérations départementales, la plantation de haies, elle met en place XX 01 :17 :05 agricole. Elle participe à des suivis « gestion restauration » de sites naturels, etc. ce qui est également fait dans les fédérations départementales.

La Fédération régionale accompagne et coordonne des pratiques innovantes, d'essais de diffusion, des diagnostics, des essais de pratiques agricoles innovantes comme le programme Agrifaune sur lequel la Fédération du 58 était pendant quelques années, des programmes en termes de détection et de préservation de la faune lors des fauches en partenariat avec le monde agricole et votre fédération est particulièrement active et innovante avec les barres d'effarouchement. Elle œuvre à la conciliation des usages, et surtout – nous l'avons vu assez longuement, et Guy en a parlé longuement avant la présentation des deux petits films très bien faits – elle accompagne et coordonne le dispositif écocontribution.

Un petit focus sur le dispositif écocontribution, même si beaucoup de choses ont déjà été dites. Je pense que le point central, ce sont les verbes soulignés. Le texte nous dit que cinq axes encadrent l'éligibilité des projets action :

- Renforcer la mobilisation et l'engagement pour la préservation de la faune sauvage,
- Préserver les espaces protégés,
- Protéger les espèces chassables et protégées elles-mêmes,
- Développer la connaissance sur la faune sauvage et la biodiversité,
- Améliorer l'information sur la communication.

La FRC assure la gestion des fonds pour le réseau fédéral régional, et elle est l'interface entre les fédérations départementales qui sont les bénéficiaires finaux, votre trésorier vous l'a présenté et Guy ROBLIN vous l'a redit à l'instant. Sa vocation est surtout gestion administrative et financière. Aujourd'hui il faut le dire, la supervision amont/aval des projets au titre du fonds de biodiversité, c'est l'activité centrale de la FRC avec deux collaboratrices de

très bon niveau qui sont attachées à plein temps sur ce dossier (une ingénieure en agroécologie et un Master en environnement).

Les chiffres vous ont déjà été présentés, l'écocontribution représente 15 M€ par an au niveau national dont 1 123 000 € d'enveloppe annuelle pour la Bourgogne-Franche-Comté. Vous dire également, pour avoir quelques repères, que votre fédération de la Nièvre est active dans le très bon sens du terme puisqu'aujourd'hui, en termes de contribution au dispositif écocontribution régionale, elle est la deuxième fédération la plus dynamique et la plus engagée. Déjà présenté et déjà dit, mais effectivement, l'écocontribution reste un dispositif lourd et complexe, chronophage, avec des calendriers extrêmement contraints, peu stables, avec des décisions qui peuvent être flottantes d'une délégation régionale de l'OFB à l'autre, puisqu'à la fin, c'est l'OFB qui approuve ou non l'accompagnement financier des projets, même si les chasseurs abondent à hauteur d'un tiers. L'accès se durcit peu à peu pour revenir à l'esprit de la loi. C'est pour cela que les verbes qui étaient précédemment sont importants. Autant il était possible au début que certaines de nos opérations ordinaires ou a vocation cynégétique quant à un suivi de diverses populations soient accompagnées sans trop de difficultés, autant aujourd'hui, cela a été cranté pour revenir à l'esprit de la loi, donc préserver, protéger, développer et améliorer la biodiversité. Dit autrement, aujourd'hui, le message qui nous est renvoyé, au moins dans la fédération régionale et que nous essayons de relayer aux fédérations départementales, est que le fonds de biodiversité n'a pas vocation à financer directement – j'insiste sur ce mot – la chasse. La conséquence immédiate est qu'il y a un ralentissement des actions des fédérations départementales sur ce volet. Votre Président l'a dit, elles ne peuvent vraisemblablement pas embaucher des équipiers dans un contexte un peu mouvant et où la lisibilité est moindre. D'ailleurs, la FRC est actuellement en train de conduire une réflexion pour de nouvelles voies d'accompagnement de ces fédérations.

J'en termine rapidement. Ce sont des données que vous connaissez déjà, mais la Fédération régionale de Bourgogne-Franche-Comté, en termes économiques, représente à peu près 62 000 chasseurs, adhérents indirects, qui constituent un poids économique régional de 117 M€. C'est l'équivalent de plus de 1 400 emplois à temps plein. Ce n'est pas nous qui l'avons inventé, c'est une étude qui a été conduite en 2015 par un bureau indépendant (le BIPE). Le bénévolat des chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté au service de la nature équivaut à pratiquement 3 400 équivalents temps plein, et c'est la même étude BIPE qui nous sort cela. Concernant les chasseurs de manière générale, la deuxième étude BIPE de 2017 n'était pas descendue à l'échelle fine des régions, mais nous savons que les chasseurs, chaque année à l'échelle nationale, apportent diverses contributions et apports écosystémiques à hauteur de 2,9 milliards d'euros. Cela fait beaucoup de chiffres, mais c'est pour vous dire que nous, chasseurs, n'avons pas à rougir de ce que nous faisons, et que nous sommes bien présents sur le terrain et c'est du concret.

Sur ce point-là, vous dire que ces données commencent à dater un petit peu (2015, 2017) et la Fédération nationale des chasseurs... C'est une nouvelle grande enquête et peut-être que certains d'entre vous ont été tirés au sort, car c'était aléatoire. Le réseau fédéral souhaite vraiment que vous ayez pu y répondre, et si ce n'est pas le cas et que vous en avez encore l'occasion, faites-le, car c'est important d'avoir des informations, des données sur ce que pèse la chasse en 2023.

Pour en finir très rapidement, quelques données qui permettent de positionner plus ou moins la Fédération régionale de Bourgogne-Franche-Comté vis-à-vis des autres fédérations de France. Il faut quand même prendre le recul qui s'impose concernant ces chiffres, car aucune fédération régionale ne ressemble à une autre et les contextes sont très différents en termes de nombres, de fédérations adhérentes, de chasseurs sur le territoire régional. De mon point de vue – je suis très heureux, sans flatterie aucune, de voir Sylvain MATHIEU participer à cette AG – je précise quand même que je n'ai pas mandat ni qualité pour émettre des jugements de valeur, mais le facteur le plus important par rapport à une dynamique d'une fédération régionale est très

probablement l'accompagnement des conseils régionaux qui va dynamiser et consolider les fédérations, dimensionner, qualifier et étoffer les compétences des ressources humaines des fédérations régionales. Elle consolide également les relations entre les FDC et FRC. Dit autrement, ce n'est pas tout à fait par hasard que les FRC Occitanie, Haut-Rhin ou des Hauts de France qui sont très accompagnées par leurs conseils régionaux sont aujourd'hui parmi les fédérations régionales les plus importantes, dynamiques et porteuses de projets vraiment novateurs parfois d'un très haut niveau scientifique et technique, puisque certaines fédérations régionales ont accompagné, produit et publié des thèses doctorales dans différents sujets. Ce sont autant de projets qui apportent reconnaissance et crédibilité à tout le réseau chasse.

RAPPORT TECHNIQUE GRAND GIBIER ET DEGATS – Florent ORTU

Il me revient de vous présenter le sujet des prélèvements de grand gibier, et malheureusement d'un autre sujet étroitement lié : celui des dégâts de gibier ! Commençons par le chevreuil. Nous entrons dans la troisième année du plan de chasse triennal 2021/2024. Lors de la dernière saison de chasse, ce sont un peu plus de 7300 chevreuils qui ont été prélevés, portant le taux de réalisation au bout de la deuxième année à 53%. Cela peut paraître faible, mais au regard du premier triennal, où nous étions à 51% de réalisation au bout des deux premières années, il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir. Comme le prévoit le Schéma Départemental de gestion Cynégétique, cette troisième année a permis de réajuster à la hausse certains territoires au regard de la problématique forestière et des plantations.

Passons aux grands cervidés. La dernière campagne a vu la réalisation de 729 grands cervidés, soit une centaine d'animaux réalisés en plus, dont une grande partie sur le massif de Moulins Engilbert. Pour la saison à venir, pour les massifs des Bertranges et du Plateau Nivernais, les attributions, eu égard aux données techniques qui font état de populations stables, seront dans la continuité de ce qui a été effectué la saison dernière. Par contre, pour le massif de Moulins Engilbert, nous attendions un recul des populations et nous ne pouvons que constater qu'une stabilité des populations. Alors, le choix a été effectué d'augmenter encore le volume de biches et de faons de 25% sur le cœur de massif et de 50% sur le secteur de Dély, et ce afin de réduire significativement les populations et l'impact sur les cultures, devenu insupportable à certains endroits pour les agriculteurs et les chasseurs. Les populations de grands cervidés ne sont pas dans les mêmes dynamiques sur les massifs de Moulins Engilbert d'un côté et du plateau Nivernais et des Bertranges de l'autre, et nous allons porter dès la campagne à venir une attention toute particulière à la fécondité des bichettes, qui est peut-être une des explications à ce constat, les animaux profitant beaucoup plus vite sur le massif de Moulins Engilbert ayant pour conséquence que les bichettes rentrent en œstrus si leur état physiologique le permet, cela mérite de comparer les situations et d'analyser les situations. Pour le massif de Moulins Engilbert ainsi que pour les zones blanches et rouges, l'ouverture de la biche sera maintenue à l'ouverture générale, afin de permettre le prélèvement des faons dès le début de saison.

Une modification de gestion a été apportée cette année sur les zones rouges, le constat étant que malgré un bracelet CEI unique, les populations tendent à s'implanter, en particulier sur deux secteurs du département, où l'on peut constater que peu de biches ont été prélevées, ce qui a favorisé le développement et l'installation des populations. L'objectif sur ces zones rouges reste identique : disposer d'un niveau de populations le plus faible possible. Les moyens pour atteindre cet objectif consistent donc à remplacer le bracelet CEI par deux bracelets distincts :

- un bracelet CEFAb pour permettre les prélèvements de biches et de faons
- un bracelet CEMI pour permettre les prélèvements de daguet ou de cerf coiffé.

Toute attribution de CEMI sera systématiquement accompagnée de 2 bracelets CEFAb. Pour les zones blanche et rouge, il sera possible durant la saison de chasse d'allouer des bracelets aux territoires en faisant la demande. Lors de la présentation budgétaire, vous pourrez voir que les bracelets restent à des tarifs préférentiels vis-à-vis des zones de gestion, même si leur coût sera augmenté. Lors de la première attribution, en zone rouge, ce sont cette année 127 bracelets qui seront alloués contre 85 bracelets attribués l'an passé. Rappelons que seulement 31 prélèvements ont été effectués l'an passé sur ces zones rouges.

Concernant les sangliers, le bilan de la saison se solde avec 7304 sangliers prélevés, mille de moins que la saison 2021/2022, un résultat conforme au ressenti du début de saison, lié à

l'absence de glandée durant l'hiver 2021/2022. A cette date, la situation semble globalement plus calme, avec des dégâts plus contenus, même si certains secteurs font état de pas mal de laies suitées. La campagne 2023/2024 verra la reconduction des mêmes dispositifs de gestion que lors des deux dernières saisons, avec entre autres l'attribution de bracelets correspondant au moins à 50% des réalisations de l'an passé, la vente libre des bracelets au siège de la FDC pour les besoins complémentaires et le remplacement des bracelets utilisés entre le 1^{er} juin et le 14 août au prix de 5 € pour encourager aux prélèvements d'été permettant de limiter les dégâts aux cultures.

32 communes sont identifiées comme « points noirs » jusqu'au 31 mars 2024, contre 39 l'an passé. On note toujours les mêmes secteurs : celui de Champlemy, celui de Saincaize / Mars, celui de Crux la Ville, celui de Verneuil/Champvert, celui Arleuf et celui très consistant du Nord Morvan. Ces communes verront les dispositifs prévus dans le Schéma s'appliquer, comme la chasse du sanglier possible tous les jours et le recours à des actes administratifs. Le message est simple sur ces communes : il faut diminuer les dégâts pour sortir de la notion de « point noir ».

Venons-en aux dégâts car ce ne sont pas les animaux qui posent problèmes mais bien leurs dégâts. 90% des dégâts que nous avons indemnisés sur la campagne 2021/2022 sont des dégâts de sangliers, et 30% des dégâts indemnisés sont des dégâts sur prairies. Le montant total indemnisé a atteint des sommets que nous n'avions jamais connu, avec 1 267 k€ de dégâts.

La saison 2022/2023 sera moins pire que 2021/2022, en termes de dégâts même si nous aurions pu espérer des résultats financiers bien meilleurs avec les diminutions très importantes de volumes constatés : 27% de diminution pour les céréales avec 9707 quintaux, 29% de diminution pour les tournesols avec 2737 quintaux,

58% de diminution pour les maïs grain avec 6271 quintaux et 42% de diminution pour les maïs ensilage avec 2369 tonnes. Au total, ce sont 460 hectares de cultures qui ont été détruits cette année contre 641 hectares l'an passé, soit une diminution de 28%.

La dernière inconnue sur la campagne en cours correspond aux dégâts sur prairies, mais la tendance se dessine de manière relativement fine. Nous allons terminer la campagne avec un peu plus de 300 dossiers ouverts et à l'analyse des expertises provisoires effectuées et retournées à la FDC, le nombre d'hectares de prairies concernés par une remise en état devrait diminuer de manière significative pour osciller entre 2600 et 2700 hectares, contre 3277 hectares la saison passée. Les dégâts de gibier auront donc significativement diminué pour l'ensemble des cultures et des prairies cette année, et nous ne pouvons que nous en satisfaire et faire en parallèle le constat que le volume de dégâts n'est donc pas corrélé de manière stricte aux niveaux de population.

Comme le Président l'a évoqué dans son rapport moral, l'Etat a abondé dans le financement des dégâts de gibier en prenant à sa charge le surcoût des denrées entre les tarifs 2021 et 2022. Au niveau national, ce sont ainsi 20 millions d'euros et pour la Nièvre un peu plus de 261 000 € qui viennent intégrer les recettes de la section analytique DEGATS pour la campagne 2022/2023. Vous pourrez noter sur le tableau affiché que les montants indemnisés sur la campagne 2022/2023 seront similaires globalement au budget prévisionnel, à savoir 1 070 k€. Le résultat de l'exercice en cours correspondra donc au montant de l'aide apportée par l'Etat à travers le plan de résilience, à savoir 260 k€, ce qui devrait nous permettre de retrouver une section analytique DEGATS non déficitaire.

Depuis, deux accords ont été signés lors du salon de l'Agriculture le 1^{er} mars dernier : l'un entre la FNC et les organismes agricoles et un autre entre la FNC et l'Etat. Comme vous le savez certainement, il y a autant de modalités de gestion du sanglier, de réglementation, d'outils, de responsabilisation (ou non) dans le financement des dégâts de gibier qu'il y a de départements et de fédérations. Ces accords ont fixé un objectif de diminution des dégâts de gibier de l'ordre de 20% en 2024 et 30% en 2025 par rapport aux dégâts de 2019. Si ces résultats sont obtenus avec l'aide de différents outils mis à notre disposition, une pratique de la chasse responsable et un agrainage juste et réfléchi, l'Etat abondera dans les finances des Fédérations, sur un volume national de 60 millions d'euros sur 3 ans : 25 millions pour 2023, 20 millions pour 2024 et 15 millions pour 2025. Mais nous ne savons rien à ce jour de la répartition qui sera faite de ce fond au niveau national pour les départements. Ces accords sont une bouffée d'oxygène pour nous

tous, ils permettent de ne pas augmenter les niveaux de cotisation, mais ils ne doivent pas nous faire oublier la finalité qui n'a pas changé : modifier les fondements réglementaires de l'indemnisation des dégâts de gibier devenue aujourd'hui caduque et dépassée.

BUDGET 2023/2024 – Michel RAPIAT

Le budget qui vous est présenté et qui sera soumis à votre approbation revêt une volonté et un affichage politique souhaités par votre Conseil d'Administration. En effet, la section analytique DEGATS et par rebond le budget global de la Fédération sont montés sur un déficit de 296 761 €. En effet, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas monter davantage les niveaux de cotisation, pour certains déjà élevés, et de monter un budget déficitaire, sachant qu'à travers les accords signés avec l'Etat le 1^{er} mars dernier, il devrait revenir à la Fédération une enveloppe encore non calculée à ce jour mais qui devrait être proche du montant que je viens de vous citer. C'est donc un choix assumé de la part du Conseil d'Administration de ne pas faire contribuer davantage les chasseurs, déjà très largement sollicités.

	Budget consolidé 2022/2023	Budget consolidé 2023/2024	
Recettes	2 620 270	2 609 837	=
Dépenses	2 620 270	2 906 598	+10.9 %
Résultat	0	- 296 761	

Section analytique GENERAL :

	Budget 22/23	Budget 23/24	Evolution
Recettes	1 155 197	1 130 073	-2.2 %
Dépenses	1 108 686	1 130 073	+1.9 %
Résultat	46 511	0	

	2022/ 2023	Evol	2023/ 2024
Validation annuelle	62 €	↗	67 €
Frais guichet unique	5 €	=	5 €
Validation 9 jours	31 €	↗	33.5 €
Validation 3 jours	16 €	↗	16.75 €

	2022/ 2023	Evol	2023/ 2024
Adhésion territoriale fixe	52 €	=	52 €
Adhésion territoriale variable /ha	0.20 €	=	0.20 €
CMS droit fixe	64 €	=	64 €
CMS redevance /ha	0.25 €	=	0.25 €

Section analytique DEGATS :

	Budget 22/23	Budget 23/24	Evolution
Recettes	1 305 142	1 326 472	+1.6 %
Dépenses	1 351 653	1 623 233	+20 %
Résultat	- 46 511	- 296 761	

	2022/2023	Evol	2023/2024
Timbre Grand Gibier (Validation annuelle)	30 €	=	30 €
Timbre grand gibier (Validation temporaire 9j)	15 €	=	15 €
Timbre grand gibier (Validation temporaire 3j)	7.5 €	=	7.5 €

	2022/2023	Evol	2023/2024
CHI	21 €	=	21 €
SAI	17 €	↗	20 €
CEIJ	110 €	=	110 €
CEFA (zone bleue)	140 €	=	140 €
CEMD	140 €	=	140 €
CEMA	220 €	=	220 €
CEMAI	210 €	=	210 €
CEMI			110 €
CEFA (zone blanche et rouge)	50 €	=	50 €

	2022/2023	Evol	2023/2024
Bracelet DAI	25 €	=	25 €
Bracelet de remplacement	4 €	=	4 €
Prix bracelets de cervidés et de sangliers en parcs étanches	5 €	=	5 €

Enveloppe globale 2022/2023	Evol	Enveloppe globale 2023/2024
700 000€	=	700 000€

CTL	Part dégâts sur 2 ans 2023	Evoluti on	Alimentation 2023	Cout ha bois et friche 2023	Cout ha plaine 2023
CTL 1	1.87%	↗	13090	0.88	0.29
CTL 2	2.45%	=	17150	1.03	0.34
CTL 3	7.12%	↗	49840	1.60	0.53
CTL 4	2.16%	↘	15120	1.41	0.47
CTL 5	3.47%	↗	24290	2.56	0.85
CTL 6	6.61%	=	46270	3.31	1.10
CTL 7	18.64%	↘	130480	3.73	1.24
CTL 8	2.06%	↘	14420	2.91	0.97
CTL 9	5.04%	↗	35280	2.32	0.77
CTL 10	4.35%	↗	30450	1.87	0.62
CTL 11	9.39%	↘	65730	3.01	1.00
CTL 13	1.61%	↘	11270	1.46	0.49
CTL 14	4.22%	↘	29540	2.74	0.91
CTL 15	5.47%	↗	38290	3.37	1.12
CTL 16	3.92%	↗	27440	1.84	0.61
CTL 17	5.92%	↘	41440	2.35	0.78
CTL 18	6.28%	↗	43960	9.98	3.33
CTL 19	2.67%	↗	18690	1.48	0.49
CTL 20	1.45%	↘	10150	2.58	0.86
CTL 21	3.77%	↗	26390	2.28	0.76
CTL 22	0.60%	↗	4200	1.01	0.34
CTL 24	0.91%	↗	6370	0.83	0.28
				2.36	0.79

**CTL en sous-
zonages (niveaux
de dégâts
supérieur à la
moyenne
départementale)**

Contributions territoriales Dégâts 2023/2024 CTL 5

Sous massifs	Communes	DEGATS 2020 /2021	DEGATS 2021 /2022	TOTAL DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	POUSSEAUX, CLAMECY, ARMES, DORNECY, BREVES, LA MAISON DIEU, METZ LE COMTE, TEIGNY, NUARS, SAINT AUBIN DES CHAUMES	8 099	26 316	34 415	2.36	0.79
B	FLEZ CUZY, VIGNOL, SAIZY, NEUFFONTAINES, MONCEAUX LE COMTE, MOISSY MOULINOT, RUAGES, ANTHIEN, MAGNY LORMES, POUQUES LORMES	3 420	21 588	25 008	3.09	1.03

Contributions territoriales Dégâts 2023/2024
CTL 6

Sous massifs	Communes	DEGATS 2020/2021	DEGATS 2021/2022	TOTAL DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	OULON, MONTENOISON, CHAMPLIN, CHAMPALLEMENT, BUSSY LA PESLE, NEUILLY, BEAULIEU, MICHAUGUES, DOMPIERRE SUR HERY, GUIPY	2 531	3 821	6 352	2.36	0.79
B	VITRY LACHE, SAINT REVERIEN, BAZOLLES, CRUX LA VILLE, SAINT FRANCHY, LURCY LE BOURG, MOUSSY, PREMERY	15 692	39 121	54 813	3.12	1.04
C	SAINT MAURICE, SAINT SAULGE, MONTAPAS, MONT ET MARRE, ROUY, SAXY BOURDON, ALLUY	17 489	34 519	52 008	3.97	1.32

Contributions territoriales Dégâts 2023/2024
CTL 7

Sous massifs	Communes	DEGATS 2020/2021	DEGATS 2021/2022	TOTAL DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	SAINT ANDRE EN MORVAN, BAZOCHES, EMPURY, SAINT MATIN DU PUY, LORMES, POUQUES LORMES, CHALAU	17 216	31 955	49 171	2.71	0.90
B	MARIGNY L'EGLISE, DUN LES PLACES, BRASSY, MONTSAUCHE	36 209	39 894	76 103	4.80	1.60
C	SAINT AGNAN, SAINT BRISSON, GOULOUX, ALLIGNY EN MORVAN, MOUX	45 944	66 960	112 904	5.22	1.74
D	OUROUX EN MORVAN, PLANCHEZ, GIEN SUR CURE, LAVAUT-DE-FRETOY, CHAUMARD, CORANCY, ARLEUF, CHATEAU CHINON	36 582	44 243	80 825	2.64	0.88

Contributions territoriales Dégâts 2023/2024
CTL 8

Sous massifs	Communes	DEGATS 2020/2021	DEGATS 2021 / 2022	TOTAL DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	NEUVY, LA CELLE, MYENNES, COSNE	7 637	9 946	17 583	3.71	1.24
B	TRACY, POUILLY, MESVES, LA CHARITE, LA MARCHE	3 331	6 564	9 895	2.36	0.79
C	TRONSANGES, GERMIGNY, POUQUES, GARCHIZY, VARENNES VAUZELLES, MARZY, FOURCHAMBAULT	5 965	2 101	8 066	2.36	0.79

Contributions territoriales Dégâts 2023/2024

CTL 11

Sous massifs	Communes	DEGATS 2020/2021	DEGATS 2021/2022	TOTAL DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	GERMENAY, MARIGNY SUR YONNE, DIROL, CHITRY LES MINES, CORBIGNY, CHAUMOT, HERY, PAZY, SARDY LES EPIRY, COLLANCELLE, BAZOLLES, VITRY LACHE	3 012	18 058	21 070	2.36	0.78
B	CERVON, LORMES, VAUCLAIX, GACOGNE, MHERE, OIROUX EN MORVAN, MONTREUILLON, MOURON SUR YONNE	14 882	27 681	42 563	2.36	0.79
C	EPIRY, AUNAY EN BAZOIS, ACHUN, MONT ET MARRE, OUGNY, TAMNAY EN BAZOIS	4 698	29 371	34 069	3.23	1.08
D	MONTIGNY EN MORVAN, BLISMES, CHATIN, SAINT HILAIRE EN MORVAN, DOMMARTIN, DUN SUR GRANDRY, CHOUGNY, SAINT PEREUSE, CHÂTEAU CHINON (CAMPAGNE)	21 475	41 554	63 029	4.69	1.56

Contributions territoriales Dégâts 2023/2024

CTL 14

Sous massifs	Communes	DEGATS 2020 /2021	DEGATS 2021 /2022	TOTAL DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	BILLY CHEVANNES, SAINT BENIN D'AZY, CIZELY, ANLEZY, BEAUMONT SARDOLLES, THIANGES, BONA, LIMON, VILLE LANGY, ROUY	7 103	16 470	23 573	2.36	0.79
B	CHAMPVERT, SOUGY SUR LOIRE, LA MACHINE, TROIS VEVRES, SAINT LEGER DES VIGNES, DRUY PARIGNY	21 332	27 368	48 700	2.97	0.99

Contributions territoriales Dégâts 2023/2024

CTL 15

Sous massifs	Communes	DEGATS 2020/2021	DEGATS 2021/2022	TOTAL DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	ANLEZY, FERTREVE, FRASNAY REUGNY, ROUY, TINTURY, VILLE LANGY	2 409	11 135	13 544	2.36	0.79
B	ALLUY, BICHES, BRINAY, ISENAY, LIMANTON, MONTIGNY SUR CANNE	1 831	19 693	21 524	2.36	0.79
C	CERCY LA TOUR, DIENNES AUBIGNY, SAINT GRATIEN SAVIGNY, VERNEUIL	17 507	41 062	58 569	5.01	1.67

Contributions territoriales Dégâts 2023/2024
CTL 18

Sous massifs	Communes	DEGATS 2020/2021	DEGATS 2021/2022	TOTAL DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	CHALLUY, GIMOUILLE, SERMOISE SUR LOIRE, SAINCAIZE MEAUCE, MARS SUR ALLIER, LANGERON, MAGNY COURS, SAINT PARIZE LE CHATEL	22 210	52 834	75 044	10.13	3.38
C	CHANTENAY, LIVRY, SAINT PIERRE LE MOUTIER, TRESNAY	5 253	27 252	32 505	7.73	2.58

Contributions territoriales Dégâts 2023/2024
CTL 20

Sous massifs	Communes	DEGATS 2020/2021	DEGATS 2021/2022	TOTAL DEGATS	Coût hectare bois et friche (€/ha)	Coût hectare plaine (€/ha)
A	SERMOISE SUR LOIRE, CHEVENON, MAGNY COURS, LUTHENAY UXELOUP, SAINT PARIZE LE CHATEL	15 265	9 592	24 857	2.59	0.86
B	FLEURY SUR LOIRE, AVRIL SUR LOIRE, DECIZE	0	0	0	2.36	0.79

Section analytique ECOCONTRIBUTION :

	Budget 22/23	Budget 23/24	Evolution
Recettes	159 931	153 292	-4.1%
Dépenses	159 931	153 292	-4.1%
Résultat	0	0	

RESOLUTIONS – Robert LEMOINE

Nous allons passer aux résolutions et je vais demander à notre secrétaire, Robert LEMOINE, de passer au pupitre.

RESOLUTION 1 : Quitus la gestion 2021/2022

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier 2021/2022, le rapport du Commissaire aux comptes, le rapport moral et le rapport d'activité, approuve les comptes de bilan et de résultat de l'exercice 2021/2022 et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion.

Résolution adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2 : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale décide pour les comptes 2021/2022 l'affectation du résultat négatif de 161 774€ sur les réserves de gestion du résultat.

Résolution adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 3 : Conventions réglementées

Conformément à la législation, l'Assemblée Générale prend acte des conventions réglementées, pour la campagne 2021/2022, au titre des subventions piégeage et cultures à gibier, au profit des administrateurs suivants :

- Dominique PATRY, pour un montant de 81 € au titre d'aménagements cynégétiques,
- Jean-Philippe PUECH, pour un montant de 140 € au titre du piégeage et 189 € au titre d'aménagements cynégétiques.

Résolution adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 4 : Cotisations individuelles 2023/2024

L'Assemblée Générale valide, au regard des tarifs minimum fixés par la FNC :

- une cotisation individuelle annuelle à 67 €
- une cotisation temporaire 9 jours à 33.5 €
- une cotisation temporaire 3 jours à 16.75 €

Résolution adoptée à l'unanimité, moins une abstention

RESOLUTION 5 : Budget 2023/2024

Après avoir pris connaissance de la présentation budgétaire 2023/2024, l'Assemblée Générale valide un budget déficitaire de 296 761 €, intégrant :

- une section analytique GENERAL à l'équilibre, avec des recettes à hauteur de 1 130 073 € intégrant l'ensemble des cotisations afférentes présentées et des dépenses à hauteur de 1 130 073 €,
- une section analytique DEGATS déficitaire de 296 761 €, avec des recettes à hauteur de 1 326 472 € intégrant l'ensemble des cotisations afférentes présentées et des dépenses à hauteur de 1 623 233 €,
- une section analytique ECOCONTRIBUTION à l'équilibre à hauteur de 153 292 €.

Résolution adoptée à l'unanimité, moins une abstention et deux votes CONTRE

RESOLUTION 6 : Enveloppe « soutien piégeage »

L'Assemblée Générale valide le maintien de l'enveloppe budgétaire de 27 000 € allouée au soutien de la pratique du piégeage et valide l'encouragement préférentiel effectué au profit de repeuplement d'oiseaux par l'intermédiaire d'un système de bonus.

Résolution adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 7 :

L'Assemblée Générale valide l'application de la contribution territoriale Dégâts à tout territoire disposant d'un plan de chasse Chevreuils, ou d'un plan de chasse Grands Cervidés, ou d'un plan de gestion Sangliers.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Merci pour votre confiance. Nous en avons quasiment fini avec les figures statutaires imposées pour notre Assemblée générale. Avant de laisser la parole à nos partenaires, y-a-t-il quelques questions dans la salle ?

Jean-Louis KEDERI

J'ai voté contre le budget, car des agriculteurs ne donnent pas leurs terres et nous leur donnons de l'argent. Il faudrait arrêter cela.

M. Bernard PERRIN

Soit, nous avons entendu. C'est comme cela. Autre question ?

M. Jean-Michel HOOG

Il faut se présenter. Bonjour, je m'appelle Jean-Michel HOOG, je suis le Président mandataire de la Société de chasse de Ruages depuis 14 ans. Je vais être à ma 54^e validation de permis de chasse. Je voudrais simplement parler au niveau de la sécurité. J'ai deux cas à vous exposer :

Le premier cas était en 2022 entre l'ouverture générale et la mi-octobre, en sachant que la petite chasse dont je fais partie n'ouvre le grand gibier qu'autour du 18 octobre. Je vois qu'il y a le représentant de l'amical des maires, Monsieur BARBIER. Quand nous avons des bois communaux qui sont attribués, quand nous signons un bail de chasse, étant donné que dans nos petites communes nous avons de moins en moins d'argent, les conseils municipaux décident de nous demander d'entretenir les lignes. Ce qui est d'ailleurs tout à fait normal. C'était un samedi, nous étions une petite équipe, une dizaine de bénévoles de la Société de chasse. Nous avons fait la première ligne sur la communale, et après nous sommes allés dans un bois privé. Nous nous sommes partagé des tâches deux par deux avec chacun son allée. Comme j'ai des problèmes pour marcher, j'étais resté à l'entrée d'une allée à 100 mètres de la route. Comme nous appelons cela en Morvandiau, j'étais en train de « ramper ». D'un seul coup, j'entends du bruit derrière moi, je me dis que ce sont sûrement les « gars » qui ont levé des chevreuils. Je me retourne et en fait de chevreuil, c'étaient trois vététistes. Ils étaient dans un bois privé sur une allée, et surpris, je dis au premier qui passe vers moi : « Que faites-vous là ? » Il me répond : « Nous faisons du VTT, nous venons de Corbigny. Nous sommes sur un chemin communal. » Je lui dis : « Non, là vous êtes dans l'allée d'un bois privé ! ». Il me dit : « Non, nous sommes sur un chemin communal ! » D'une parole à une autre, j'ai un caractère morvandiau, j'ai 70 ans et j'ai quand même un peu vécu ma vie tout en respectant les autres, je dis au petit jeune – d'ailleurs je n'ai pas vu les visages étant donné qu'ils avaient des lunettes sûrement pour la poussière ou je ne sais quoi – : « Dites donc, c'est bien ce que vous faites, là, mais si c'était en période de chasse et que vous preniez une balle par quelqu'un ? » Il me répond : « Celui qui va tirer, il ira en prison ! », bonne réponse. Le ton est un peu monté, mais ils ont fait comme les chevreuils, ils se sont carapatés. Ils ne sont pas restés me causer, ni rien, ils se sont sauvés. Ils ont repris la route.

Le mardi, j'étais chez moi tranquille, mais d'un seul coup, Monsieur le Directeur de la fédération, Florent que je connais très bien, m'appelle en me disant : « Dis donc Jean-Michel, n'as-tu pas eu un souci de chasse ce week-end ? » Je lui réponds : « Non. La chasse n'est pas commencée et nous ne chassons pas avant le 18 octobre. » Il dit : « Avec des vététistes. » Je lui réponds : « Ah si ! ». Il me dit : « J'ai reçu un mail comme quoi tu les avais menacés de mort et ceci, et cela. » Le petit « gars » qui a écrit sa petite page m'a bien « enfoncé », comme dirait l'autre. Je n'étais pas trop content. Florent ORTU, tel que je le connais – j'ai sa confiance et j'ai surtout confiance en lui – m'a dit : « Reste tranquille, ne t'inquiète pas, je vais leur répondre ! » Ma foi, il a répondu. Il m'a envoyé la lettre du « gars » qui lui avait adressé et lui a envoyé la lettre qu'il a renvoyée à la personne qui m'avait dénigré. Cela se passe donc comme cela, je ne dis rien, mais je savais qui c'était après, car le gars avait signé la lettre. Quelque temps après, je vais chez des amis dans le village d'à côté et machinalement, sur une table à l'entrée de chez eux, il y avait l'avis d'une mairie. Je me suis permis de regarder, car cela parlait de la chasse. Je me suis dit : « Tiens ! » J'ai dit à mon ami : « Est-ce que je peux lire ce qu'il y a marqué ? » Il me répond : « Oui, la mairie nous a mis cela dans la boîte aux lettres. » Il y avait simplement marqué : « *Avis à la population. Pendant la période de chasse, le bois n'est réservé qu'aux chasseurs le dimanche. Interdiction aux personnes de pénétrer dans les bois avec les chiens, les VTT et les quads* ». Je me dis que ce n'est pas une mauvaise idée, mais simplement le Maire qui avait fait ce papier avec ces Conseillers municipaux, les trois citoyens qui faisaient du VTT dans les bois privés, et qui m'avaient dit que j'étais presque un assassin, étaient le fils du maire et son gendre. Bravo ! Comme dirait un autre, ce n'est pas grave, je n'ai rien dit, mais étant un vieux chasseur qui adore les chiens courants, j'ai souvent eu des chiennes et j'ai dit au petit vététiste « Un chien de ma chienne ! ». Ce n'est pas grave, il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent pas.

Mon deuxième exposé concerne le mois de février 2023, un dimanche matin où nous étions en action de chasse. Nous avons mis nos panneaux, nos gilets, nous avons fait tout ce qu'il fallait faire.

M. Bernard PERRIN

Est-ce que tu peux préciser la question ?

M. Jean-Michel HOOG : La question, je vais y venir, est une rencontre avec les personnes de l'OFB. Enfin une rencontre, plutôt un contrôle. Lors d'un contrôle un dimanche matin, j'étais sur une ligne de tir avec trois copains, nous étions en action de chasse et ma foi, j'étais posté à peu près à 100 mètres de la route. D'un seul coup, j'entends du bruit derrière moi. Que vois-je arriver ? Deux agents de l'OFB qui me voient et qui viennent à mon poste. Ma foi, ils faisaient leur travail, ils m'ont contrôlé (permis, validation). J'ai un trois coups, ils me l'ont fait ouvrir pour voir ce qu'il y avait dedans, et tout cela. Après, ils ont aussi été contrôler les trois « gars » de la ligne de tir. Là, nous étions en action de chasse, c'est-à-dire que les chiens chassaient, les traqueurs étaient dans le bois. Le problème de ces personnes, je pense que pour leur sécurité – je ne vais pas en démordre, s'il faut même écrire un jour à la Secrétaire d'état de la biodiversité je le ferai – que ces personnes fassent leur métier, mais en sécurité. C'est-à-dire que quand nous rentrons dans un bois à plus de 100 mètres d'une route, que nous arrivons habillés en gris, ce n'est pas facile de les identifier, même si nous avons des bons yeux, il arrive qu'ils vous surprennent, qu'ils mettent au moins un chasuble. Nous avons un gendarme là, quand la gendarmerie nous arrête sur la route, ils ont tous des baudriers fluorescents, donc nous les voyons. C'est pour cela que je voudrais que vu qu'il y a le député Monsieur PERROT, qui je crois fait partie un peu de la chasse dans ses fonctions au niveau de l'État. Vous vous occupez de la chasse. Pourriez-vous faire remonter qu'au niveau national quand les agents de l'OFB sont en action, qu'ils mettent au moins un fluo pour qu'il n'y ait pas d'accident. Ce n'est pas quand l'hélicoptère du SAMU va arriver et qu'il y en aura un par terre et qu'un aura tiré. Cela ne va pas aller. C'est pour cela que j'interviens, pour la sécurité.

M. Bernard PERRIN

Nous te remercions, Jean-Michel. Maintenant, il va falloir accélérer un petit peu les questions, s'il vous plaît.

M. Éric ANCERY

Bonjour à tous. Je voudrais juste faire une remarque par rapport au rapport d'activité. On nous a parlé des corbeaux, j'ai vu que des choses avaient été faites, OK. Sauf que par rapport à cela, il faut bien dire que certains agriculteurs mettent du répulsif dans les semis pour empêcher d'avoir plus de dégâts. Cela fait un coût supplémentaire.

Je voudrais aussi parler du blaireau. On nous en a parlé, très bien, tout ce que nous voulons sur le blaireau, ce n'est pas la première fois que nous sommes en train d'en parler. Nous voyons à des endroits que, non seulement, le blaireau est dangereux. Quand nous le croisons avec un véhicule, je ne vous dis pas ce qu'il fait à l'avant du véhicule vu que nos véhicules sont maintenant tellement fragiles. Nous connaissons des endroits où les blaireaux font des trous, des galeries, pas forcément dans les haies ou dans des arbres, mais en plein milieu des cultures. Les paysans les referment, et quand elles sont fermées, 15 jours après, les dégâts sont toujours refaits. Les trous sont toujours refaits. C'est très dangereux parce que c'est profond. Si nous passons avec un tracteur dessus ou un outil, c'est très compliqué. Je vois maintenant que pour nous aider, en plus de cela, que faisons-nous ? Nous voyons que la vènerie est maintenant autorisée au mois de juin. Quand nous savons que nous pouvons tirer le blaireau lorsque la chasse, comme moi vous savez tous que le blaireau n'est pas là en journée. Je pense qu'il faudrait quand même... Je vois aussi qu'il y a des personnes de l'État, ce serait quand même bien de regarder, car c'est dangereux.

Ma dernière question est au niveau du plomb. Vous savez très bien qu'il y a eu une nouvelle législation où des choses ont été faites à ce niveau. Quand nous serons au bord d'un cours d'eau, d'un ruisseau, d'une mare, d'un patouilleur, de tout ce que vous voulez, à moins de 100 mètres, nous n'aurons pas le droit d'avoir du plomb, ne serait-ce que dans les poches, car nous pourrions être verbalisés. Je voudrais donc savoir où nous en sommes sur ce sujet parce qu'à mon avis, cela va quand même poser problème. Je vous remercie.

M. Bernard PERRIN

Éric, ce sont des remarques fort pertinentes, que ce soit pour le blaireau, le plomb ou autre. Malheureusement, nous sommes un peu comme tout le monde, nous essayons de défendre le « bout de gras », mais quand nous parlons du blaireau, l'arrêté a été cassé concernant le déterrage comme cela a été dit. C'est compliqué et nous allons essayer de remettre cela au goût du jour. Aujourd'hui, cela devient de plus en plus compliqué dans tous les départements, pas que dans la Nièvre. Ce sont des arrêtés préfectoraux qui sont systématiquement attaqués par les associations (ASPAS et compagnie). Bien souvent, elles obtiennent gain de cause. Malheureusement, nous avons beau nous battre au niveau des fédérations, nous avons beau amener des données techniques pour essayer d'avoir des dossiers qui tiennent la route, c'est très compliqué. Pour le plomb tu fais une juste remarque, mais malheureusement c'est la réglementation européenne comme tout le monde sait. Aujourd'hui, l'Europe est prioritaire sur la réglementation nationale et c'est bien triste. S'il n'y avait que pour le plomb, ma foi ce ne serait pas trop grave, mais c'est pareil pour tout. Il va falloir faire avec, même si l'OFB sera peut-être plus indulgente dans l'application de cette loi. Si vous vous promenez en plaine et qu'il y a une mare due à une grosse pluie, si vous êtes à moins de 100 mètres, vous êtes normalement verbalisable. Nous ne pouvons qu'espérer que les personnes de l'OFB et les personnes qui ont un droit de la police de la chasse soient indulgentes sur cette problématique. Cela reste à voir et nous verrons comment cela se passe à l'avenir. Malheureusement, c'est comme cela. Ce que tu nous dis est pertinent, mais malheureusement, nous ne pouvons pas faire grand-chose.

M. Michel BRISSET

J'ai une question. Je voudrais savoir pourquoi la Fédération des chasseurs de la Nièvre choisit un avocat qui traite les adhérents chasseurs de « viandards » qui écrasent les sangliers avec leurs voitures, et que cela se termine au tribunal. Pouvez-vous me répondre s'il vous plaît ?

M. Florent ORTU

Merci Président. Je pense qu'il faut remettre votre question dans le contexte. Elle fait suite à un procès-verbal dressé par l'OFB pour « infraction au plan de gestion aux sangliers ». Cette infraction a été mise devant le tribunal devant lequel le Comité éthique de la fédération a décidé de se porter partie civile au vu des éléments présents dans le dossier. L'avocat de la fédération, Maître BLANCHECOTTE, a représenté les intérêts des chasseurs. Des condamnations ont eu lieu à l'encontre de deux personnes. Je n'ai pas les propos tenus par Maître BLANCHECOTTE et nous avons bien vu votre courrier cette semaine. Chose étant, il faut bien reposer votre question dans le contexte par rapport à une infraction commise au plan de gestion aux sangliers. À partir de là, je pense que la réponse est donnée.

M. Bernard PERRIN

Merci Florent. Question suivante. Jean-Louis, rapidement s'il te plaît.

M. Jean-Louis KEDERI

S'il vous plaît, M. PERRIN, l'année dernière j'emmenais de l'eau en forêt et on m'a dit que je n'avais pas le droit de le faire, car je n'étais pas agriculteur, que l'arrêté préfectoral n'autorisait pas les responsables de chasse à puiser de l'eau. Je souhaiterais que l'arrêté préfectoral soit donc révisé, s'il vous plaît.

M. Pierre PAPADOPOULOS

À mon avis, la question est par rapport aux restrictions d'eau que nous avons tous connues l'année dernière. Pour arroser son jardin ou pour amener de l'eau en forêt, oui, nous n'avions plus le droit d'utiliser de l'eau. Après, des dérogations sont données par rapport au monde agricole, à l'irrigation et à ces choses-là, mais c'est une réglementation dont nous n'avons pas... Nous ne pouvons pas comparer le fait d'amener de l'eau aux animaux en forêt et le fait... Il faut garder toutes comparaisons gardées.

Mme BONDOUX FORTIN

Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Messieurs les élus, ainsi que Messieurs et Mesdames les chasseurs. Je me permets d'avoir une question par rapport au CTL 18 où nous voyons effectivement un tarif à l'hectare du plan de chasse exploser par rapport à d'autres secteurs. La question qui me taraude est par rapport à la partie gestion des zones noires. Il y en a eu sur cette parcelle qui ont disparu. Comment cela s'explique-t-il ? Comment expliquons-nous un taux aussi élevé à l'hectare ? Je ne comprends pas forcément certaines choses de mon côté. Je voudrais donc avoir une petite explication à ce niveau-là.

M. Bernard PERRIN

Les taxes à l'hectare sont calculées de façon logique, en fonction du montant des dégâts sur les différents CTL. Je résume cela parce que c'est quand même assez long. Il faut venir aux réunions de secteur où nous expliquons bien comment nous calculons les taxes hectares. En Assemblée générale c'est compliqué parce que nous allons sortir des clous. En deux mots, les taxes à l'hectare sont calculées en fonction du montant des dégâts par CTL. Si le CTL en question est en dessous de la moyenne départementale, la taxe est uniforme pour l'ensemble du CTL. Si éventuellement, vous avez une taxe sur le CTL au-delà de la moyenne, un sous zonage se crée dans ce CTL avec deux ou trois zones. Nous essayons de mettre au plus juste le prix des taxes à l'hectare suivant le montant des dégâts. Hormis cela, à une époque était pris en compte le nombre de sangliers prélevés, mais ce n'est plus le cas dans le département, même si cela peut l'être dans d'autres.

Pour le CTL 18, vous avez deux sous-zones, car vous êtes au-delà de la moyenne du département. La sous-zone A a des taxes à l'hectare à 10 € de l'hectare de bois parce que vous avez 75 000 € de dégâts sur cette sous-zone A. La sous-zone C dans le même CTL n'a que 32 000 € de dégâts et elle se trouve avec une taxe à l'hectare moindre qui est de 7,73 €.

Mme BONDOUX FORTIN

Je l'admets, ce n'est pas un souci. La question que je me pose est de savoir pourquoi des zones noires ont disparu sur ce CTL alors que nous avons quand même une pression énorme dessus.

M. Bernard PERRIN

Ah, ce sont les critères de zones noires que vous voulez savoir ?

Mme BONDOUX FORTIN

Voilà ! C'est cela que je ne comprends pas puisque nous constatons que nous avons une pression.

M. Florent ORTU

Pour définir des points noirs, il est prévu dans le schéma départemental toute une méthodologie. Une commune identifiée « point noir », si elle a plus de 12 000 € de dégâts de sangliers ou si elle a plus de 2 % de dégâts sur les cultures ou 3 % sur les prairies. Si nous ne sommes pas sur ces critères... Il y a aussi un niveau de prélèvement de sangliers cumulatif, mais je ne l'ai plus en tête. Si certaines communes étaient identifiées, mais ne le sont plus, c'est qu'elles ne répondent pas à ces critères. Cela veut donc dire que le niveau de dégâts a diminué sur ces communes. Voilà l'explication technique.

Mme BONDOUX FORTIN

OK, mais en global il y a quand même une pression assez forte du secteur.

M. Florent ORTU

Globalement, sur la sous-zone A, nous restons sur un très fort niveau. Par contre, nous avons peut-être des communes, comme Gimouille en particulier, avec des niveaux de dégâts qui ont diminué et qui font que nous passons en dessous de la maille.

INTERVENTION Madame Perrine GOULET – Députée de la Nièvre

Monsieur le Député, mon cher Patrice, Mesdames et Messieurs les représentants du Conseil régional départemental et de la ville de Nevers, Messieurs les représentants des services de l'État DDT Office de la biodiversité, Monsieur le représentant de la gendarmerie, Monsieur le Président de la Fédération de la chasse, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, chers chasseurs et amoureux de la chasse. Je suis désolée d'inverser un petit peu le protocole, je serai obligée de partir à midi. Comme vous le savez, nous avons un territoire très attractif, il y a beaucoup de choses à faire le week-end dans notre beau territoire. J'avais malheureusement accepté une invitation auparavant, je serai donc obligée de vous quitter à midi, et je vous prie bien entendu de bien vouloir m'en excuser.

Je voulais vous remercier tous et toutes pour ces interventions ce matin, toujours très intéressantes. Féliciter aussi ceux qui ont fait les très belles images que nous avons pu voir ce matin de cette belle nature qui fait la force de notre territoire. Comme vous le savez, je ne suis pas chasseuse, loin de là, je ne suis d'ailleurs pas pêcheuse non plus. Ce n'est pas forcément ce que j'aime le plus, ce n'est pas mon plaisir, mais par contre, contrairement à d'autres élus qui se font beaucoup entendre ces temps-ci, je n'essaie pas d'imposer ma vision aux autres. Je respecte complètement votre activité, car la chasse, au-delà d'être un loisir parce que beaucoup essaient de la réduire à un loisir et comme disait Monsieur à « un sport de viandard » j'allais dire. Pas du tout, nous l'avons encore vu ce matin, la chasse est également là pour avoir cet effet « régulation » dont nous avons tant besoin dans notre territoire. Pour moi, il est très important de continuer à communiquer.

Communiquer, c'est aussi aller chercher vos élus pour les emmener dans vos territoires qu'ils ne connaissent pas forcément. Typiquement, comme je vous l'ai dit, je ne pratique pas la chasse, mais cela ne m'a pas empêchée d'aller dans un enclos pour voir ce qu'était la chasse en enclos, d'aller avec un équipage de chasse à courre pour voir ce qu'il en représentait, et je pense qu'il est aussi important que les fédérations de chasse fassent ce travail de pédagogie auprès des élus pour justement lutter contre les images, et malheureusement les propos de certains collègues. Surtout que quand nous prenons un petit peu le temps de vous suivre – pas forcément sur l'acte d'abattage de l'animal – dans le travail avec les chiens, toute cette découverte de la nature, c'est quand même quelque chose de très intéressant, même pour moi qui ne suis pas quelqu'un de la chasse. Bien entendu, toutes ces rencontres sont importantes, également avec la Fédération de la chasse. Nous avons notamment pu échanger cette année sur le SIA qui m'a permis, dans mes fonctions de députée, d'alerter le Ministère et d'apporter certains aménagements, de discuter également avec les services de l'État local qui va permettre que ceux qui veulent déclarer leurs armes puissent le faire à la Maison France service. Ce besoin d'échange est vraiment important et nécessaire tout au long de notre travail.

Concernant le financement des dégâts de chasse, comme vous l'avez dit aujourd'hui, il y a quand même eu des avancées financières, mais cela ne suffit pas. Des discussions ont lieu auprès du ministre de l'Agriculture notamment pour avancer et changer ces règles. Bien entendu, nous y serons attentifs, et sachez que nous prenons régulièrement avec mon collègue Patrice des nouvelles pour savoir où cela en est de cette avancée. Ce matin, vous avez un petit peu abordé la sécurité, et effectivement, aujourd'hui chaque accident est montré du doigt. Il est important pour que vous luttiez pour diminuer ce nombre d'accidents, pour la personne qui est

victime, mais aussi pour le bien de votre chasse. Des choses ont été proposées par le Gouvernement, notamment cette histoire d'application. Au départ, j'étais assez dubitative sur cette application pour mentionner le lieu de chasse, mais je me suis renseignée auprès de mes collègues députés qui l'ont déjà. Certains territoires pratiquent déjà cette application et en fait, cela fonctionne assez bien, car quand nous regardons dans notre territoire et notamment dans les forêts dites « publiques » gérées par l'ONF, actuellement nous avons déjà des jours sans chasse dans notre territoire avec notamment le dimanche en forêt des Bertranges, et les personnes ne savent pas cela. Cela génère encore plus de frustration vis-à-vis des chasseurs. Nous avons tout intérêt à mieux communiquer pour que les personnes puissent aussi profiter de la nature. J'entendais Monsieur tout à l'heure qui disait : « entre VTT, la chasse, etc. » nous avons tout intérêt à avoir ce travail de partage de la nature. Notamment dans les Bertranges, j'appuie un dossier porté par les élus qui est de faire de la forêt des Bertranges une forêt avec le label d'exception. Dans ce cadre des travaux pour obtenir ce label d'exception, nous avons au départ tout un état des lieux de réflexion avec tous les utilisateurs de la forêt pour pouvoir avoir chacun par la suite ses loisirs dans la forêt de manière plus saine.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement, car il y a beaucoup d'interventions et quand nous arrivons en fin d'Assemblée générale, nous en avons des fois un petit peu marre. Un dernier mot, je voulais remercier la Fédération départementale pour son travail, notamment auprès des enfants. J'ai pu aller voir ce que vous faisiez avec l'accueil des enfants sur le site de la Maison de la chasse et de la faune sauvage. C'est quelque chose de très important et c'est aussi comme cela que nous luttons contre tous les stéréotypes que certains politiques véhiculent jusqu'à présent. En tout cas, je ne suis peut-être pas chasseuse, mais vous trouverez en moi quelqu'un qui peut vous défendre sans qu'on puisse la taxer de *lobbying*. Je vous remercie.

M. Bernard PERRIN

Madame la Députée, nous vous remercions de votre soutien, bien entendu, et de votre présence aujourd'hui. Comme chaque année, nous avons proposé à deux associations de chasse spécialisée de leur laisser un temps de parole pour présenter leurs vœux. Cette année, nous n'avons pas reçu de sollicitations à ce sujet. Par contre, nous avons décidé de laisser un temps de parole à Monsieur Pierre-François PRIOUX, Président de la Société de vénerie qui est sous les feux des critiques de nos ennemis anti-chasse. La Société de vénerie a, depuis plusieurs années, axé de gros efforts sur la communication et sur l'ouverture envers notre société qui évolue au quotidien. Ce mode de chasse doit être expliqué, défendu, soutenu, car derrière lui, si un jour la grande vénerie en particulier venait à disparaître, c'est l'ensemble de la chasse aux chiens courants qui serait alors aux abois. Nous sommes heureux d'avoir un président nivernais dans une si belle structure nationale. C'est un honneur de t'accueillir aujourd'hui, Pierre-François, je te laisse la parole.

VŒUX DES ASSOCIATIONS

Comme chaque année, nous avons proposé à deux associations de chasse spécialisées de leur laisser un temps de parole pour présenter leurs vœux. Cette année, nous n'avons pas reçu de sollicitation à ce sujet et nous avons donc décidé de laisser un temps de parole à Monsieur Pierre-François PRIOUX, Président de la société de vénerie. La vénerie est sous les feux des critiques de nos ennemis anti-chasses. La société de vénerie a, depuis plusieurs années, axé de gros efforts sur la communication et sur l'ouverture envers notre société qui évolue au quotidien. Ce mode de chasse doit être expliquée, défendu, soutenu car derrière lui, si un jour la grande vénerie en particulier venait à disparaître, c'est l'ensemble de la chasse aux chiens courants qui serait alors aux abois. Et, en plus, un Président nivernais d'une si belle structure nationale, c'est un honneur de t'accueillir aujourd'hui. Pierre-François, je te laisse la parole.

INTERVENTION M. Pierre-François PRIOUX

Merci Président. Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs les élus, Messieurs les Présidents, Messieurs les représentants de la chasse dans la Nièvre. C'est vrai que pour moi, c'est un grand

plaisir d'être là aujourd'hui. Depuis que j'ai pris la présidence de la vènerie il y a maintenant un an, j'ai fait énormément de réunions dans beaucoup de départements et notamment dans cette période d'assemblées générales. Venir ici dans la Nièvre est pour moi un honneur particulier puisque je suis originaire de la Nièvre, mon épouse est de la Nièvre, nous sommes de Cossaye tous les deux. Nous avons un petit territoire de chasse à Cossaye où nous chassons à tir régulièrement. Nous avons créé l'équipage avec des griffons nivernais que papa avait. Il était Vice-président du Club du griffon nivernais. Nous en avons d'ailleurs toujours 30 à la maison pour chasser à tir, et nous chassons régulièrement à tir avec nos griffons, car la chasse aux griffons, il n'y a que cela de vrai. Parallèlement à cela, comme nous étions des fous de chasse, nous avons créé notre équipage qui s'appelle le « Rallye Tempête ». Pourquoi « Tempête » ? Parce que « Tempête » était la chienne de papa, une griffonne exceptionnelle, et nous lui avons donné le nom de l'équipage que nous avons voulu créer il y a 35 ans. Vous voyez que venir dans la Nièvre aujourd'hui présentait pour moi... La vènerie, pour moi c'est quelque chose de très important.

La vènerie aujourd'hui, c'est vrai, comme le disait le Président PERRIN fort justement, est très souvent attaquée, car très mal connue. Madame la Députée qui nous a fait l'honneur de venir au « Pique-avant nivernais » l'a très bien dit : « Invitez-moi, faites-nous voir un peu tout cela » parce que ce que nous faisons à la chasse est fabuleux ! Le Président SCHRAEN nous fait d'ailleurs des spots qui sont top à la télévision. N'ayons pas peur de ce que nous faisons, car ce que nous faisons est bien, propre, beau, nous nous inscrivons dans la biodiversité et dans absolument tout le paysage naturel. C'est indispensable que nous soyons présents. Dans la Nièvre, la vènerie est plus que présente puisque nous avons une de nos équipages phares, le « Pique-avant nivernais », un phare au niveau national. C'est un équipage de cerf qui chasse en forêt des Bertranges et dans le Morvan, notamment à Moulins-Engilbert. Nous avons également le « Rallye les Amognes » qui chasse le chevreuil, et Monsieur PIGNOT qui était le Président de la fédération pendant de très nombreuses années. Bernard PIGNOT était un grand Président de fédération, ici dans la Nièvre. C'est maintenant Marc qui assure la destinée du « Rallye les Amognes ». D'autres équipages viennent chasser : le « Rallye Tempête » que j'ai l'honneur de présider où nous sommes tous les mercredis aux Bertranges, le « pique-avant nivernais » étant le mardi et le samedi, nous chassons tous les mercredis depuis 30 ans en forêt des Bertranges. Il y a aussi le sanglier qui vient, car certains invitent les équipages. Jean-Pierre CANTAT n'est certes pas nivernais, mais il arrive de l'Allier à côté et vient découpler régulièrement à Prémery et ailleurs. La vènerie du lièvre est également présente parce que Monsieur DUDRAGNE de la Fédération du Cher qui a également une propriété dans la Nièvre invite les équipages du lièvre. Vous êtes nombreux à le faire. Le renard est également présent. Le lapin a un super équipage avec le « Rallye courte patte » qui est présent, mais hélas, les lapins se font rares et c'est difficile pour lui de chasser. Il se bat, il aménage des territoires et essaie de chasser. La vènerie est vraiment présente partout.

Le Président avait raison dans son introduction parce que certains pourraient dire : « Si la vènerie disparaissait, cela nous permettrait d'être tranquilles ! Nous n'aurions pas leurs chiens qui pinent, nous récupérerions éventuellement leurs plans de chasse ! » etc. Ce serait une grave erreur. Ce n'est pas pour faire peur, car je suis aussi chasseur à tir, mais si jamais la vènerie disparaissait, je vous promets que derrière, la chasse tout entière serait très rapidement mise à mal. Nous l'avons vu il y a quelques jours avec le projet d'Europe Écologie Les Verts qui avaient mis dans leur niche parlementaire l'interdiction au départ de la vènerie, portée par un député de Bordeaux que je suis allé voir, ensuite un député de Poitiers que je suis aussi allé voir. Finalement, ils ont retiré ces deux amendements pour mettre le dimanche, pour essayer de nous faire supprimer toutes les chasses le dimanche. Nous avons frôlé la correctionnelle ! Heureusement que le Président SCHRAEN, le Président PERRIN, et tous les Présidents de fédérations ont été vent debout. Ils n'ont pas présenté la loi au dernier moment, mais elle est dans les tuyaux. C'est-à-dire que nous ne sommes pas du tout à l'abri que demain, elle arrive par un autre biais. C'est donc super important d'être tous unis. Pour la chasse, nous devons absolument être tous ensemble !

Depuis que je suis arrivé à la présidence il y a maintenant un an, j'ai dû lutter contre pas mal de petits soucis. Tout d'abord, nous avons été confrontés à une pétition au Sénat contre le déterrage et la vènerie sur terre. J'ai été auditionné au Sénat et après, j'ai rencontré le Président LARCHER. Suite à cela, ils ont supprimé cette pétition et ils ont nommé un rapporteur, le Sénateur Pierre CUYPERS qui a fait un audit sur la vènerie sous terre. Tout à l'heure nous parlions du blaireau et de la vènerie du blaireau, je l'ai emmené voir les équipages de blaireaux et de vènerie. Je suis venu ici puisque je suis allé dans l'Allier, dans la Nièvre et en Seine-et-Marne lui montrer un peu ce qu'était vraiment la chasse, parce qu'il connaissait la vènerie, mais pas vraiment à fond. Je ne sais pas si vous en avez pris connaissance, mais sinon faites-le, il en a sorti un rapport qui est on ne peut plus favorable. Il a été adopté pratiquement à l'unanimité au Sénat. C'est quand même un point très important. Le rapport CUYPERS fera date et il est très important pour la chasse et la vènerie en particulier.

Ensuite, nous avons évolué à la Société de vènerie, nous avons réfléchi. La première mesure que nous avons prise avec tous les équipages de cerfs réunis, c'était de se dire que nous allons imiter le « Pique-avant nivernais ». Le « Pique-avant nivernais », cela fait bien longtemps, déjà du temps de Phillipe DE ROÛALLE. Vous l'aviez déjà honoré ici il y a quelques années, Président PERRIN, je m'en rappelle en lui remettant la médaille d'or de la Fédération, si j'ai bonne mémoire, mais j'en ai plutôt une bonne. Phillipe de ROÛALLE avait déjà instauré au « Pique-avant nivernais » de ne pas prendre de grand cerf de brame au mois de septembre. C'était pour lui une raison déontologique. Certes, nous chassons, c'est le 15 septembre, mais nous évitons de prendre les grands cerfs de brame. Nous l'avons généralisé à tous les équipages de France et aujourd'hui nous chassons, mais nous ne prenons plus de cerfs de brame avant la fin du mois de septembre. Nous laissons la période d'août-septembre aux grands cerfs de brame pour qu'ils se reproduisent tranquillement.

Ensuite, la vènerie avait une image de marque qui n'était pas forcément géniale, alors j'ai fait faire une enquête par le CSA qui est un organe complètement indépendant. Je lui ai dit : « Montrez ce qu'est la vènerie parce qu'à un moment donné, il faut arrêter d'imaginer que la vènerie, ce ne sont forcément que des personnes issues de certaines familles privilégiées. C'est complètement l'inverse. Je suis professeur, mon épouse est agricultrice, nous avons créé un équipage qui aujourd'hui fête ses 30 ans. Nous pouvons tout à fait ! « Venez à nos rendez-vous ! » J'ai dit au CSA : « Venez voir qui nous sommes ! » Effectivement, quand nous regardons dans la salle aujourd'hui, nous sommes tous avec plus ou moins de cheveux blancs, etc. Vous venez aux rendez-vous de la vènerie, c'est extraordinaire ! « Venez au « Pique-avant nivernais », venez aux « Amognes », venez dans les équipages ! Vous allez voir plein de gamins, plein de femmes, plein de choses comme cela, c'est complètement différent ! C'est complémentaire, c'est génial ! » Le CSA a dit : « OK, nous allons faire une enquête. » Ils l'ont fait et qu'en a-t-il été relevé ? Que 30 % des veneurs sont des femmes. C'est génial, car nous n'avons pas beaucoup de femmes ! Nous en avons beaucoup de qualité, mais pas beaucoup en nombre. 40 % ont moins de 35 ans. C'est génial, cela nous donne un vrai coup de fouet ! C'est top ! À la vènerie, nous sommes porteurs. Il faut venir aux rendez-vous voir ce que nous faisons, parce que c'est vrai que la vènerie, c'est quelque chose d'assez extraordinaire ! Nos amis sonneurs qui sont là ne pourront pas nous démentir là-dessus.

Je ne vais pas être trop long parce que je pourrais parler pendant des heures, mais j'aimerais vous dire à vous tous qu'il faut que nous soyons unis parce que toutes les chasses sont belles. D'abord, le chien courant est exceptionnel ! D'accord ? Nous sommes encore dans un pays où le chien courant est roi, tout du moins j'espère. Quand j'entends des querelles de voisinage parce que le chien a amené un sanglier et qu'il y avait les dix chiens derrière, je dis « Bon sang de bonsoir, quel bonheur ! » Quelle tristesse par contre quand nous sommes dans les campagnes un dimanche et que nous n'entendons pas de chiens courants mener. Nous nous disons : « Mais bon sang de bonsoir, mais où sommes-nous ? Bon sang, nous ne sommes plus ici, nous ne sommes plus chez nous ! » Eh bien si, nous y sommes ! Alors, privilégions le chien, privilégions

la chasse, laissons passer, entendons-nous entre nous parce que si entre nous, nous nous faisons la guerre, nous n'avons rien compris ! Je vous jure que nous avons des ennemis partout. Ils ne sont pas forcément très nombreux, mais ils sont puissants, car ils ont le soutien des médias et une certaine bien-pensance, paraît-il. Sauf que nous oublions une chose, et je le dis haut et fort, je l'ai dit au Sénat, à l'Assemblée nationale, à Monsieur LABARONNE qui est le Président du groupe chasse, puisque nous avons également ici un des représentants du groupe chasse de l'Assemblée nationale. J'ai discuté longuement avec Monsieur LABARONNE en lui disant : « Nous participons complètement au bien-être animal ! » Pourquoi ? Parce que nos chiens courants permettent à l'animal sauvage de rester sauvage. Si nous n'avons pas nos chiens courants dans un milieu où il y a de moins en moins de prédateurs sauvages, que se passerait-il ? Nos cerfs, nos sangliers et nos chevreuils deviendraient des vaches et des moutons. C'est comme cela que cela s'est passé parce nous leur avons enlevé leur instinct naturel en les protégeant et en les parquant. J'ai envie que nos cerfs soient des cerfs, nos sangliers des sangliers et nos chevreuils des chevreuils, les lièvres, les renards et tous nos animaux de la faune. Pour cela, le chien courant est indispensable. Nous participons au bien-être animal. Si nous n'étions pas là, dans 50 ans il n'y aurait plus d'animaux sauvages. Nous ouvririons la fenêtre et nous donnerions à manger aux sangliers, quelle tristesse !

C'est vrai que nous sommes là, nous avons notre part, et nous n'avons pas à avoir honte. Par contre, nous avons honte quand nous voyons qu'entre nous, nous ne sommes pas capables de nous entendre. Quand nous pouvons être derrière nos fédérations qui font un boulot phénoménal, nous avons la chance d'avoir un Président SCHRAEN qui est exceptionnel... C'est vrai que la Société de vènerie avec qui il y avait des froids... Nous avons enlevé tout cela depuis que je suis Président et nous travaillons tous ensemble avec un seul intérêt : la chasse et notre plaisir à tous. Vive la chasse et merci beaucoup !

M. Bernard PERRIN

Pierre-François, tout le monde aura bien compris dans la salle que la Société de vènerie au niveau national ne va rien perdre avec le nouveau Président. Ils sont sûrs d'être défendus, et la chasse en même temps au sens large du terme. Nous avons là un fervent défenseur de la chasse. Merci à toi.

Nous allons laisser la parole à nos invités en leur rappelant le temps qui leur est compté. Je sais bien que c'est toujours délicat d'aller un peu vite quand nous avons des choses à dire, mais malheureusement, beaucoup de personnes doivent s'exprimer. Nous avons un *timing* et nous ne sommes pas trop en avance. Afin de tenir le timing, je vous propose à chacun 5 minutes maximum de parole.... si ce ne sont que 3 ou 4 minutes, nous ne vous en voudrions pas car vous êtes nombreux... nous avons fait le choix de laisser l'ensemble des partenaires s'exprimer mais tâchons de ne pas terminer à une heure indue.

- Geoffroy de QUATREBARBES, Syndicat des propriétaires forestiers.

Monsieur de QUATREBARBES, les intérêts de la forêt privée et de la chasse nivernaises ont de tous temps cohabité de façon constructive, sachant être de vrais partenaires face aux enjeux environnementaux, et nous souhaitons que cela perdure. Je vous laisse la parole.

Merci Président. Je prends la parole au nom de Monsieur Alban DE MONTIGNY, Président du Syndicat des forestiers de la Nièvre qui n'a malheureusement pas pu venir. Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole lors de notre Assemblée générale, ce qui montre que dans notre département, chasseurs et forestiers dialoguent même s'ils ne sont pas toujours d'accord. Dans les CTL d'ailleurs, les forestiers peuvent s'exprimer au même titre que les autres participants et leurs voix sont entendues, particulièrement lorsque les événements objectifs concernant les dégâts de gibier, tout spécialement pour le chevreuil. Je continue à dire que les zones cerfs sont de très bonnes choses et qu'il faut absolument les garder avec leur limite actuelle. Cependant, la récente modification des règles d'attribution des bracelets CEI multiplie

leur coût par quatre et mériterait plus de discussion entre nous. Je pense qu'il est dans l'intérêt des forestiers autant que des chasseurs de continuer à s'arc-bouter sur la maîtrise de la surpopulation du gros gibier. Beaucoup de dispositions ont été mises en place pour gérer la population sanglier avec les résultats que nous connaissons, mais de grâce, Messieurs les chasseurs, ne laissez pas les populations de chevreuils, et même dans certains cas de cerfs, croître indéfiniment.

Les forêts nivernaises ont d'abord un rôle de production sylvicole et n'ont pas vocation à être prioritairement des réserves de chasse comme c'est le cas dans certains départements voisins. Les dégâts agricoles dû aux gros gibiers proviennent essentiellement du sanglier. Compte tenu de leurs incidences sur les finances de la fédération, je vous félicite des efforts faits pour en limiter le nombre, même si certains territoires restent encore en surpopulation. Des dégâts forestiers proviennent surtout des cervidés, et au moment où des centaines d'hectares d'épicéas scolytés vont être replantés, notamment dans le cadre du plan de relance, il importe de maintenir une forte pression de chasse tout particulièrement sur le chevreuil qui aime beaucoup les plantations.

Je souhaite rappeler un message qui me tient à cœur : les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs, je vais même rajouter les pêcheurs, sont des acteurs incontournables du monde rural, et ce sont eux qui le connaissent le mieux. À une époque où ce monde rural devient très minoritaire dans les populations nationales et où certains s'imaginent avoir des solutions toutes faites pour régler le problème, agriculteurs, forestiers et chasseurs ont tout intérêt à rester unis pour éviter que leur territoire ne devienne exclusivement des réserves naturelles pour citadins en manque d'espaces verts.

Enfin, la Fédération nationale de la chasse comme le Syndicat national des forestiers privés Fransylva ont la chance d'avoir des présidents qui savent avec courage et détermination se faire entendre et déplacer les curseurs dans un environnement médiatique compliqué, et nous devons les soutenir. Merci.

- ***Didier RAMET, Président de la Chambre d'Agriculture.***

Monsieur RAMET, nous avons des sujets sur la table, pour lesquels nous défendons nos adhérents et nos intérêts, et pour lesquels nous avons du mal à avancer, mais nous avons aussi des sujets et surtout des intérêts convergents, qui ont trait aux enjeux sociétaux, à la menace sur nos activités et à la sauvegarde du monde rural. Je vous laisse la parole.

Merci Monsieur le Président de m'interpeller ainsi à froid. Ne vous inquiétez pas, je suis venu dans un esprit de convivialité ce matin. Je ne ferai donc pas de polémique. Je voudrais seulement reprendre quelques sujets qui ont été mis dans la salle tout à l'heure. En particulier, les agriculteurs qui feraient appel aux dégâts de gibier sans laisser leur territoire. C'est vrai que moi, en tant que Président de Chambre d'Agriculture, j'accompagne vraiment cette demande que les agriculteurs fassent l'effort. Je sais bien que ce n'est pas un devoir, mais au moins, lorsqu'il y a des territoires à chasser et qu'il y a des dégâts, il faut que nous puissions faire l'effort de laisser les chasseurs faire leur rôle dans le territoire.

En ce qui concerne le sujet de l'eau, je n'ai pas la réglementation en tête. Simplement, pour dire que lorsqu'il y a une réglementation de restriction, l'abreuvement des animaux est une priorité vis-à-vis de la loi. Les animaux de cheptels sont dans des endroits clos. C'est pour cela que nous pouvons leur amener de l'eau contrairement au gibier, qui lui a la capacité à choisir son territoire pour aller s'abreuver. Ça, c'est pour les petits détails.

En ce qui concerne les blaireaux, j'accompagne la demande qui a été faite au fond de salle. C'est vrai que c'est un sujet très localisé et pas très important, mais qui vraiment embête les agriculteurs qui sont concernés par cet animal, qui est soi-disant chassable, mais que nous ne voyons jamais pendant les périodes de chasse évidemment.

En ce qui concerne les autres dégâts de gibier, mon téléphone sonne moins souvent. Je confirme donc ce qu'a dit Monsieur le Directeur : la pression des dégâts sur nos cultures et sur nos prairies

est en effet mieux maîtrisée. Il n'empêche qu'il y a toujours des points noirs et qu'il faut continuer les uns et les autres à mettre la pression sur ces espèces qui nous font des dégâts et du tort dans vos chasses comme le sanglier.

Si je peux passer un message au Président de chasse : attention aux consignes de tirs restrictives ! Il ne faut pas tirer tel ou tel animal pour telle raison. Dans les points noirs en particulier, de la régulation est nécessaire à faire et il faut continuer.

En ce qui concerne les cervidés, j'entendais mon prédécesseur de la vénérerie parler des animaux et de l'évolution au fil du temps, qui sont devenus des animaux domestiques. Il ne faudrait pas que sur les territoires de Moulins-Engilbert en particulier, où j'ai eu des photographies avec des troupeaux de plusieurs dizaines d'individus, ça devienne un animal comme la vache allaitante charolaise. À ce moment-là, il faut que les agriculteurs concernés changent de métier parce que c'est vraiment insupportable. Nous voyons vraiment des agriculteurs en grande difficulté face à ces troupeaux inimaginables et qu'il faut à tout prix réguler. C'est un message que j'adresse au Président de la chasse, mais aussi aux services de l'État. Nous avons vraiment un sujet qui risque de monter en pression et vraiment ciblé en termes de géographie départementale.

En ce qui concerne les autres sujets, j'ai plutôt levé le pied sur les sujets chasse pour les déléguer à des collègues. Je pense que ça avance quand même. Nous sommes dans un esprit constructif. Nous avons toujours ce sujet un peu difficile sur les indemnisations et sur notre représentativité au sein de la Commission d'indemnisation. Monsieur le Préfet n'a pas souhaité suivre notre demande de chambre d'agriculture, ce qui crée un peu d'absentéisme. Nous n'y pouvons rien. Nous avons fait des propositions qui n'ont pas été retenues. Nous assumons notre position et nous respectons celle de Monsieur le Préfet.

D'autres sujets travaillés au niveau national sur lesquels il y a eu des avancées de part et d'autre. Nous pouvons faire confiance à l'avenir et pour cette année 2023, continuer à travailler et peut-être nouer davantage de liens que sur l'année 2022.

Je ne serai pas plus long. Je vais faire gagner du temps au successeur. Bonne journée à vous tous et à bientôt. Merci de votre attention.

M. Bernard PERRIN

Monsieur RAMET, nous avons bien tenu compte sur Moulins-Engilbert, de la problématique concernant les attributions de cervidés. Pour rappel, il y a deux ans, nous avons augmenté les plans de chasse de 25 %, l'année dernière de 50 %, et cette année 50 % et pour le centre 25 %. Nous avons certainement, en tant que fédération, pêché puisque nous n'avons pas su faire les choses au bon moment. Aujourd'hui, nous essayons donc de rattraper le coup. Avec les attributions telles qu'elles ont été faites, nous pouvons dire aujourd'hui que nous avons stabilisé la situation au niveau des populations. Nous souhaitons maintenant qu'elles descendent un peu.

- Marie RENNE, Directrice régionale de l'OFB.

Madame la directrice, comme vous avez pu le voir et surtout l'entendre, les missions de l'OFB ne sont plus du tout en corrélation avec les attentes du monde cynégétique, sur beaucoup de sujets. Même si nous avons de la sympathie et des relations cordiales entre nos structures, nous avons demandé récemment à Madame la secrétaire d'Etat, comme bon nombre de fédérations, de modifier et de reprioriser les missions de l'OFB, qui ne sont à nos yeux plus en adéquation avec les attentes des acteurs de terrain. Je vous laisse la parole.

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Messieurs les Présidents, bonjour. Messieurs les Directeurs, Mesdames et Messieurs les élus et Mesdames et Messieurs les chasseurs du département de la Nièvre. Je vous remercie sincèrement pour votre invitation. Je suis arrivée à l'OFB il y a moins d'un an. Je fais donc cette année mes premières assemblées générales de fédérations de chasse. C'est un vrai plaisir pour moi de pouvoir me déplacer dans les départements pour rencontrer les acteurs du monde cynégétique.

Monsieur le Président, j'ai bien entendu vos regrets sur le désengagement de l'OFB sur la police de la chasse. Vous l'avez bien dit, vos fédérations agissent auprès des ministères. Nos priorités sont fixées dans le cadre de notre contrat d'objectifs, établies par nos deux ministères de tutelle.

Il nous appartient de les appliquer dans nos départements et nos régions. La raison d'être de l'OFB, je vais la rappeler très rapidement : c'est la préservation de la biodiversité, la connaissance des milieux et des espèces et c'est lutter contre les infractions qui mettent en péril la biodiversité. Je pense que c'est un enjeu sur lequel nous devons tous nous rejoindre entre chasseurs et OFB. Sans biodiversité, il n'y a pas de gibier. Ce sont des enjeux que nous partageons et je sais que je n'ai pas besoin de vous convaincre de l'importance de préserver aussi bien les habitats que les espèces. Le SD de la Nièvre, c'est 13 agents. Je pense que c'est important de le rappeler. Ces 13 agents sont amenés à intervenir sur toutes les atteintes à l'environnement comme les signalements de pollution, le trafic d'espèces protégées parfois dangereuses. Il y a un grand enthousiasme pour posséder des animaux sauvages comme les serpents. Ils peuvent aussi causer des troubles à l'ordre public. Nous sommes amenés à intervenir. C'est la destruction d'espèces protégées ou d'habitat d'espèces protégées. Nous avons donc un panel des missions qui est très large. Effectivement, avec seulement 13 agents, nous sommes amenés à devoir prioriser nos interventions. En matière de chasse, notre contrat d'objectif est très clair sur le sujet. La priorité, c'est la sécurité à la chasse. Il y a donc effectivement des missions sur lesquelles nous n'avons malheureusement plus le temps de répondre aux demandes qui peuvent venir de la fédération. Je comprends vos regrets. Nous faisons avec les moyens que nous avons à notre disposition.

Cela ne veut pas dire que nous considérons que le braconnage, comme vous l'avez évoqué, n'est pas un enjeu. Vous avez évoqué les équipes de 4x4 qui traversent la région de façon sauvage. Nous entendons vos préoccupations. Il n'y a pas de minimisation de notre part de cet enjeu. Je pense que l'objectif sur lequel nous devons travailler collectivement, aussi bien avec les gendarmes qu'avec vos agents qui peuvent faire du contrôle sur le terrain, est de voir comment nous pouvons utiliser au mieux les compétences et les agents disponibles pour réaliser ces contrôles. Je ne sais pas si vous le savez, mais à l'OFB, nous n'avons pas de compétence et de prérogatives en matière de sécurité routière. Tout ce qui va être infraction sécurité routière, ce sera la gendarmerie qui sera compétente. Il y a donc vraiment un enjeu à ce que nous trouvions ensemble pour définir ensemble la façon dont nous pouvons mener ces contrôles. Cela fut le cas l'année dernière. Il y a eu 3 week-ends d'opérations conjointes avec les services de la gendarmerie et 4 journées de contrôle conjointes avec les équipes de la fédération. C'est quelque chose que nous souhaitons vraiment renouveler en 2023 pour travailler tous ensemble pour utiliser au mieux les moyens que nous avons tous. J'en profite pour rappeler que l'an dernier, nous avons réalisé 80 contrôles. Nous sommes effectivement moins présents, mais nous continuons à faire de la police de la chasse. Je souligne par ailleurs que le taux de conformité de ces contrôles est de l'ordre de 90 %. Cela montre bien que les actions que vous menez sur la formation sécurité à la chasse portent leurs fruits. Nous avons quand même un taux de conformité très élevé. Bravo pour votre mobilisation et félicitations pour ce taux de conformité. Je voudrais terminer sur une note positive. Nous avons beaucoup parlé des sujets qui nous éloignent. Je voudrais que nous parlions des sujets qui nous rapprochent ainsi que de nos collaborations. Nous partageons la préoccupation de protéger et de préserver la biodiversité. En 2023, en matière de connaissances, nous allons nous mobiliser sur le suivi des bécassines sur la platière du Limanton, que vous avez présenté tout à l'heure. Nous serons donc à vos côtés pour suivre l'avancée de ce beau projet. Nous participons activement au Comité de pilotage Sylvafaune et vous avez évoqué l'écocontribution. Je voulais aussi répondre sur ce volet écocontribution. Comme vous le savez, ce dispositif est très regardé au niveau national. Il ne fait pas forcément l'unanimité. C'est un dispositif que l'OFB soutient pleinement. J'ai eu, dans une autre Assemblée générale, des réflexions sur le fait que l'on se demande si cet argent n'est pas sous-utilisé afin d'être distribué à d'autres. Je peux vous assurer que non. Ce sont des lignes qui ne peuvent pas être distribuées à d'autres acteurs que les fédérations de chasse et c'est un dispositif que nous soutenons, que nous avons soutenu auprès de la Cour des comptes. C'est un dispositif qui a fait l'objet d'un audit de la Cour des comptes cette année et auquel l'OFB tient et sur lequel nous sommes mobilisés.

Vous trouvez que le travail d'instruction est très lourd ? Nous aussi ! Je ne sais pas si cela va vous consoler, mais effectivement c'est un dispositif avec des vagues, un calendrier qui est très intense et qui est aussi là pour permettre de répondre au plus près des dépôts de dossier et des

demandes de financement. Comme je vous l'ai dit, ce dispositif est très regardé et sur lequel, nous avons des dispositions à rendre, nous avons un devoir d'exemplarité et qui explique qu'effectivement, que pour les dossiers déposés et les bilans instruits, il y ait un certain nombre de pièces qui soient exigées.

L'objectif de l'ensemble de ce dispositif est que cette écocontribution soit pérennisée. C'est un vrai atout pour la biodiversité. Comme vous avez pu le montrer dans la vidéo, ce sont de beaux projets qui sont mis en place, au plus près des territoires. Vous avez toute votre place dans la protection de la biodiversité. Vous communiquez beaucoup sur ce sujet au niveau national ou au niveau départemental. Je suis convaincue que vous, chasseurs, vous êtes au plus près de la nature, que vous voyez au quotidien, l'impact de l'activité humaine sur la perte de biodiversité et que vous avez toute votre place.

Je terminerai par le fait qu'en termes de mobilisations, nous continuons par nous mobiliser sur la formation des gardes particuliers, qui pour le coup, n'est pas une mission prioritaire. C'est cependant, un dispositif pour lequel nous sommes attachés et nous souhaitons aussi pouvoir continuer à accompagner ces formations et à être présents à votre côté.

Je voulais terminer sur cette note positive. Effectivement, concernant les contrôles, nous ne pouvons pas pleinement répondre à vos attentes. Cependant, nous avons plein de projets communs sur lesquels nous continuerons à travailler avec vous.

M. Bernard PERRIN

Madame la Directrice, nous vous remercions pour vos réponses. Nous souhaitons effectivement que certaines de vos missions puissent changer et que vous ayez donc un peu plus de temps pour la police de la chasse. Ce ne sera peut-être qu'un souhait, mais on ne sait jamais !

- Daniel BARBIER, Président de l'Amicale des maires.

Cher Daniel, tu fais partie des fidèles de notre Assemblée et de la chasse nivernaise, avec la particularité d'être peut-être le plus poète des chasseurs nivernais. Avec la tenue chaque année de la réception des maires ruraux au siège de la FDC, tu œuvres à un rapprochement des élus ruraux avec le monde cynégétique et je t'en remercie. Je te laisse la parole.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chacun en vos grades et qualités, chers amis. L'attention est la forme la plus rare et la plus pure de la générosité. Alors, Mesdames et Messieurs, ayez l'amabilité de la prêter quelques instants aux représentants de l'Union amicale des maires de la Nièvre. En me levant ce matin, je me suis demandé à nouveau, quels étaient les bons gestes à adopter pour être un bon citoyen écoresponsable au cours de cette journée. Cela s'est très vite compliqué, car à y réfléchir plus précisément, quoi que je fasse, ce serait mal. Je me suis néanmoins lavé, mais avec regret, car la terre manque cruellement d'eau potable. Je n'ai pas allumé la lumière, car sinon j'aurais cautionné l'énergie nucléaire. Je n'ai pas pu manger un morceau de pâté, car la production de viande émet des gaz à effet de serre. Je n'ai pu me rabattre sur les céréales, car elles sont produites avec des pesticides provenant de l'industrie chimique. Soyez rassurés, midi approche, en principe ma grève de la faim devrait être levée assez rapidement. Qui plus est, pour venir ici, j'allais utiliser la voiture pour vous rejoindre, utilisant ainsi de l'énergie fossile, qui évidemment dégrade l'environnement. Comme dit la mère Bodin's : « Quand ça va mal, ça va mal ! » Et ceci, bien évidemment, sans cueillir un brin d'herbe.

Ceci étant, cher Président, je suis fier et heureux d'être à vos côtés pour vous apporter le tribut de gratitude et la chaleur de la sympathie des maires de la Nièvre tout comme l'a déjà souligné Michel SUET tout à l'heure dans son propos d'accueil. Ce rendez-vous incontournable de la Fédération des chasseurs illustre ce cycle des saisons qui rythme la vie de nos communes et nous présente des visages qui disent tous la même fidélité et la même passion. Comme vous, les élus de proximité que nous sommes prônons une chasse qui recèle une promesse : celle de conjuguer le rêve et la ruralité et de donner à vos yeux l'éblouissement qu'ils attendent. Alors, au creux de l'hiver et de sa blanche euphorie, sous le haut parrainage du silence, souhaitons

ardemment que les chasseurs nivernais essaient de piéger encore longtemps le secret d'un furtif frissonnement d'azur. Vive la chasse nivernaise et vive les chasseurs !

- **Sylvain MATHIEU, représentant la Présidente du Conseil régional, mais également en tant que Président du parc naturel régional du Morvan.**

Monsieur MATHIEU, nous connaissons votre attachement à la chasse. Nous aurons prochainement l'occasion de nous revoir pour la signature de la charte du Parc du Morvan. Je vous laisse la parole. Je vous laisse la parole.

Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous, chers amis chasseurs. Je vous salue particulièrement Monsieur le Président, cher Bernard. Je salue aussi ceux avec qui j'ai l'habitude de travailler tout au long de l'année, ceux qui représentent la fédération. Je salue notamment Guy ROBLIN, Florent ORTU ainsi que Mathieu DANVY. Je vous ferai un discours en seulement trois parties. Je vous dirai d'abord un mot personnel. Je m'exprimerai en tant que Président du parc naturel régional du Morvan et pour finir en tant que Conseiller régional.

Je commence d'abord par un mot personnel. Je m'incline tout de suite et je m'avoue vaincu. Je ne prétendrai pas rivaliser avec mon ami Daniel BARBIER. Encore bravo, Daniel, c'est toujours un régal de t'écouter. Simplement, pour vous dire que c'est toujours un plaisir et un honneur pour moi de participer à votre Assemblée générale, car comme vous le savez, je suis l'un des vôtres. Je suis né dans une famille morvandelle de chasseurs. J'avais deux grands-pères fous de chasse. Mon père a présidé la société communale de chasse d'Arleuf pendant une dizaine d'années. Dès que j'ai été en âge de chasser, à l'âge de 16 ans, j'ai pris mon permis et j'ai chassé. La vie étant ce qu'elle est, j'ai raccroché le fusil pendant environ 16 ans. Il y a 4 ans, j'ai repris la carabine cette fois-ci pour deux raisons. Je rejoins ce qu'a dit Monsieur DE QUATREBARBES, parce que je suis par ailleurs forestier. Je trouvais qu'il commençait à y avoir un peu trop de chevreuils du côté d'Arleuf. La société communale n'arrivait même plus à faire son plan de chasse chevreuils tellement il y avait de sangliers. Les « gars », tous les week-ends, étaient au derrière des cochons et, ils délaissaient un peu les chevreuils. À l'époque, c'était mon grand-père qui était encore Président de la société communale. Je lui avais donc dit : « L'an prochain, dans la demande du plan de chasse, tu demanderas des bracelets de tir à l'approche cet été et j'irai les faire ». C'est donc ce que j'ai fait.

La deuxième raison, c'est parce qu'il y a 4 ans, mon fiston avait 12 ans et ma femme me reprochait que mes activités politiques m'éloignaient un peu trop de la maison. Je ne consacrais pas assez de temps à mes enfants et à mon fils en particulier. Je sentais que mon fils avait une appétence pour la nature, la forêt et la chasse. Je lui ai dit : « Est-ce que ça te dirait que je reprenne mon permis pour aller *sniper* des chevreuils » ? Mon fils m'a répondu : « Oui, j'ai envie ! » J'ai donc repris mon permis et je vous l'avoue, oui, je prends beaucoup de plaisir à retourner à la chasse. J'ai découvert la chasse à l'approche, que je n'avais jamais pratiquée auparavant. Avant, je chassai en battue. C'est vraiment un énorme plaisir même si ce n'est pas politiquement correct de le dire. Je crois que les personnes qui nous critiquent et qui critiquent la pratique de la chasse, c'est souvent par méconnaissance. Je pense que la Société française de vènerie a trouvé un excellent avocat à travers son Président. Dans votre propos, nous avons entendu à plusieurs reprises que vous avez été au dialogue en allant voir les parlementaires, par eux-mêmes sur le terrain. C'est la vérité. Il faut dialoguer toujours sans relâche et puis inviter les gens qui méconnaissent la chasse à venir voir tout simplement ce que c'est pour se rendre compte que les chasseurs, ce ne sont pas des méchants ni des « viandards », et que, c'est même sûrement des écologistes aussi, parce que lorsque nous sommes chasseurs, nous sommes avant tout amoureux de la nature. Je pense que c'est cela qui nous guide et nous anime. Voilà pour le mot personnel.

En tant que Président du parc, je serai très bref pour saluer nos excellentes relations de travail tout au long de l'année sur tous les sujets. Fort heureusement, je dirais que la chasse n'est absolument pas un sujet de débat ou de discorde sur le territoire du Morvan, bien au contraire, pour la bonne et simple raison que la chasse dans la Nièvre ne porte absolument pas atteinte à la biodiversité et au contraire, elle joue un rôle dans les grands équilibres naturels. J'ai là aussi

coutume de le rappeler, l'espèce humaine, l'homo sapiens a toujours été un grand prédateur depuis la nuit des temps. Que nous le voulions ou non et que ça plaise ou non, l'homme a toujours ce rôle à jouer. Quand bien même il y aurait le retour des grands prédateurs comme le loup, le lynx et l'ours, cela ne suffirait pas à réguler la grande faune sauvage. Il y aura toujours besoin de chasse. Là-dessus, je suis très serein sur le risque éventuel d'une interdiction de la chasse, c'est impossible. Il ne faut pas être inquiet sur ce point. C'est intenable. Il y a un exemple où cela a été fait : c'est dans le canton de Genève, en Suisse. Le résultat est que nous payons des fonctionnaires pour aller réguler alors qu'en Suisse, il y a de grands prédateurs. Cela me semble une aberration en termes d'utilisation des deniers publiques. Je pense qu'il vaut mieux laisser des chasseurs chasser plutôt que de payer des fonctionnaires pour aller faire ce travail. Pour terminer sur le parc, je me félicite que dans quelques jours, nous allons nous réunir à la maison du parc à Saint-Brisson avec les quatre fédérations des chasseurs de Bourgogne (Nièvre, Saône et Loire, Côte d'Or et Yonne) pour cosigner ensemble la charte forestière de territoire.

J'aurai un dernier mot en tant que Conseiller régional. Comme vous le savez, à la Région, j'ai en charge la forêt, la filière bois et la montagne. À ce titre, je copréside le Comité régional sylvo-cynégétique au côté de Madame la Directrice Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Forêt. Là aussi, je dirais que c'est assez consensuel. Globalement, nous n'avons pas trop de problèmes de déséquilibre forêt/gibier en Bourgogne-Franche-Comté. Fort heureusement ! Il peut cependant y avoir quelques problèmes assez localisés. Dans la Nièvre, nous pouvons vraiment nous enorgueillir d'avoir ce consensus historique sur le cerf où nous avons nos deux massifs où nous avons décidé de le maintenir, de le gérer. En dehors de ces deux massifs, nous avons décidé de limiter sa propagation. Ce consensus entre forestiers et chasseurs remonte aux années 80. C'est une excellente chose. Je le cite souvent en exemple pour les autres départements parce que nous ne retrouvons pas forcément ce consensus ailleurs. La Région soutient les fédérations de chasse puisque vous jouez un rôle, je vous l'ai dit, en matière de biodiversité. C'est d'ailleurs un rôle très intéressant. Je vous félicite. Je vous dis bravo pour les actions que vous menez et que vous nous avez encore présentées aujourd'hui. À ce titre, la Région attribue 10 000 € à chaque fédération chaque année.

Je sais, Monsieur Le Président, ce que vous allez me dire : « Ce n'est pas assez ! » Et, surtout si je comprends bien les propos du représentant de la fédération régionale qui comparait avec les autres régions, d'autres régions sont plus généreuses, je le sais. Nous faisons ce que nous pouvons. Je terminerai, toujours en tant que Conseiller régional, sur le sujet le plus délicat qui a été abordé ce matin dans vos propos, Monsieur le Président. Il a été abordé aussi par mon amie Blandine DELAPORTE. Ce sont des aspects plus politiques. Je suis chasseur, mais je n'ai pas que ce défaut. Je suis aussi socialiste et j'appartiens à une majorité politique à la région dans laquelle il y a aussi des communistes et des écologistes. Je citerai Winston CHURCHILL qui disait que c'est un problème de devoir composer avec des alliés, mais un problème bien plus compliqué c'est de ne pas avoir d'alliés du tout. Au sein de ce que nous appelons la NUPES, qui est une alliance politique de circonstance l'an dernier, oui il y a différentes composantes politiques auxquelles il faut rajouter la France insoumise. Nous ne sommes pas d'accord entre nous sur tous les sujets. Même au sein de chaque formation politique, nous ne sommes pas forcément d'accord entre nous sur tous les sujets. La chasse en fait partie. Comme vous pouvez vous en douter, au sein de la majorité régionale, je suis un défenseur de la chasse. Défenseur davantage comme un instituteur qu'un avocat. Je rejoins le Président de la Société française de vénerie, finalement, c'est de la pédagogie. En discutant avec les anti-chasse, très rapidement, nous arrivons à démonter leurs arguments un par un, et ce, tranquillement sans animosité. Simplement, en étant rationnels. Je viens d'expliquer le rôle des régulateurs que nous devons jouer. Souvent, c'est du passionnel, parfois même des arguments irrationnels comme la condition animale. Je m'en amuse parfois en discutant avec mes collègues écologistes. Certains sont végétariens parce qu'ils ne veulent pas cautionner l'élevage industriel. Je leur dis : « dans ce cas, tu manges du gibier ». Le gibier, ce sont des animaux heureux qui vivent en pleine liberté. Souvent, je les coince parce qu'ils ne savent plus quoi répondre. Tout ça pour vous dire qu'en discutant, nous arrivons quand même à faire valoir, je dirais, la raison d'être de la chasse.

Je vous le dis, je ne suis pas très inquiet. Il faut dialoguer sans relâche, faire de la pédagogie et expliquer. Je pense que la chasse a de beaux jours devant elle.

Je vous remercie de votre attention. Vive la chasse et vive la Nièvre !

- ***Chef d'escadron Laurent GAY-PEILLER.***

C'est un plaisir que de vous avoir à nos côtés pour nos travaux. Vous connaissez les attentes que nous avons en matière de police de la chasse, vos missions sont déjà très importantes et variées. Nous savons malgré tout que nous pouvons compter sur les compétences de vos personnels pour combler un manque de police de la chasse sur le terrain. Je vous laisse la parole.

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Député, Mesdames, Messieurs les élus, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités, Mesdames, Messieurs, amis chasseurs. Bonjour à tous tout d'abord. Je suis le chef d'escadron GAY-PEILLER, donc je représente le colonel BURLET, commandant de groupement de gendarmerie départementale de la Nièvre, retenu par ailleurs et qui m'a chargé de le représenter aujourd'hui et qui vous prie de bien vouloir l'excuser.

La gendarmerie nationale travaille en étroite collaboration avec les différents services agissant dans le domaine de la chasse et plus largement tout ce qui a trait à la faune sauvage et au monde de la ruralité, qu'il s'agisse de l'OFB, des différents services de l'État au sein de la préfecture, des lieutenants de louveterie ou encore de la Fédération départementale des chasseurs qui nous réunit aujourd'hui à l'occasion de son Assemblée générale. Ce travail réalisé de concert se justifie par la poursuite d'objectifs communs, au premier rang desquels la sécurité des personnes et des biens. En ce qui concerne le sujet de la chasse, bien évidemment, avant, pendant et après les actions de chasse. Pour ceux qui ne seraient pas convaincus de la disposition de la gendarmerie à travailler de concert avec la fédération de chasseurs, sachez qu'elle compte en ses rangs, un certain nombre de chasseurs dont je fais partie. Je sais qu'il y en a d'autres dans cette assemblée aujourd'hui.

Cet enjeu de sécurité contribue au surplus, à améliorer l'image de la chasse qui peut parfois malheureusement avoir mauvaise réputation. Ceci, bien souvent du fait d'une minorité de chasseurs, qui véhiculent par leur comportement, cette image préjudiciable de ce loisir pratiqué par près d'un million de nos concitoyens. C'est volontairement que j'emploie le terme « véhiculer », car les véhicules des chasseurs ne passent pas inaperçus auprès de la population, notamment dans les campagnes, auprès des riverains. Régulièrement, des comportements inadaptés de quelques chasseurs, sur la route, au volant, sont pointés du doigt et ce type d'agissement est également porté à notre connaissance au sein du département. Bien évidemment, nous allons accorder toute l'attention requise de notre part sur cette problématique, entre autres, puisqu'elle entre dans le domaine plus vaste de la sécurité routière en générale qui compte parmi les diverses priorités gouvernementales sur lesquelles nous œuvrons.

Plusieurs axes d'effort sont identifiés dans notre action avec les partenaires que j'ai dénombrés. J'en ai retenu quatre :

- L'échange de renseignements entre les différents services. Les chasseurs sont des capteurs d'informations. Ils doivent donc à ne pas hésiter à nous faire remonter les éléments qu'ils découvrent sur le terrain ;

- Les appuis réciproques que nous réalisons lors des investigations. Pour mémoire, nous déplorons le constat de deux accidents de chasse en 2022 sur l'arrondissement de Nevers. Fort heureusement, il n'y avait pas de blessures occasionnées aux personnes, mais il s'en est fallu de peu. En effet, une ogive s'est logée dans la carrosserie d'un véhicule en circulation sur la voie publique et un impact de balle a été constaté sur la façade d'une habitation suite à un ricochet. Dans les deux cas, l'origine se trouve dans une faute du tireur. Dans le premier, un tir en direction d'une route qui atteint un véhicule et dans le second, un tir sur un sol non meuble et en direction d'une habitation dont le ricochet finit sa course sur un mur ;

- Des actions coordonnées sur les problématiques singulières identifiées. La sécurité en est une et nous travaillons sur tous ces aspects. La lutte contre le braconnage en est une seconde,

mais il peut et il pourra y en avoir d'autres encore. Les actes de malveillance, de type dégradation des miradors, vols divers y compris des panneaux de signalisation de chasse en cours et les cambriolages des cabanes de chasse par exemple ;

- La contribution aux actions de communication destinée à la sensibilisation des populations en général et notamment des usagers de la nature : chasseurs, pêcheurs, randonneurs, vététistes, riverains des territoires chassés, propriétaires... afin que les espaces puissent être partagés dans le respect des droits de chacun bien sûr, y compris celui de la propriété.

La prévention des risques et, par suite, le rappel des règles de sécurité à respecter constituent le fil rouge objet du plan de sécurité à la chasse tel que résumé dans le dossier de presse du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires du 9 janvier 2023. Dans ce cadre, il nous appartient chacun à notre niveau, chasseurs et gendarmes, de défendre votre, notre passion commune, et d'œuvrer pour redorer le blason de la chasse. Dans cet objectif, vous pouvez compter sur la gendarmerie de la Nièvre, pour agir aux côtés de la Fédération départementale des chasseurs et par saint Hubert : Vive la chasse !

- ***Patrice PERROT, Député de la Nièvre.***

Nous sommes honorés de vous accueillir. C'est un véritable honneur que de disposer de notre député, vice-Président du groupe chasse à l'Assemblée Nationale. Cher Patrice, nous avons besoin de parlementaires, comme vous, qui connaissant le terrain et le monde rural, et je sais que nous pouvons compter sur vous pour défendre notre passion et notre art de vivre. Monsieur le Député, c'est à vous !

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les représentants des diverses institutions, en vos grades et qualités. Je vous salue Mesdames, Messieurs, chasseuses et chasseurs de la Nièvre. Merci de nous accueillir, comme à votre habitude, au sein de votre Assemblée générale qui est un moment important à plusieurs titres, malgré nos diverses discussions annuelles, sur l'ensemble des sujets qui vous préoccupent. C'est aussi pour venir écouter l'ensemble des partenaires du monde de la chasse et des liens qui doivent se faire aujourd'hui pour relever des défis qui, à mon sens, doivent embarquer tous les acteurs de nos territoires ruraux dont font partie à part entière les chasseurs et le monde de la chasse. À l'heure où un dérèglement climatique vient frapper nos forêts, nos ressources en eau – cela a été évoqué dans des questions – où le monde agricole est également secoué dans ces modèles, je crois qu'il nous faut être unis, tout simplement pour que chacun d'entre nous dans sa contribution puisse nous faire relever ces défis face à nous et qui nous rattrapent de manière très prégnante.

Je vais aborder également l'ensemble des sujets que vous avez abordés, Monsieur le Président, tout à l'heure dans votre propos et notamment des éléments politiques puisqu'effectivement, des chasseurs, mais, comme d'autres – et vous savez que je suis aussi pêcheur – nous sommes agressés tout simplement dans l'exercice de ce qui peut nous passionner, que ce soit la chasse, la pêche, mais nous pourrions en citer d'autres. Chacun d'entre nous, chacun dans notre quotidien d'habitant de ces ruralités – et Daniel BARBIER l'a très bien évoqué au travers de son discours – moi cela ne me pose aucun problème de manger un pot de rillettes au petit matin, cela ne me pose aucun problème de venir vous retrouver avec ma voiture – parce que je pense que nous pouvons nous inscrire dans ce progrès et maintenir nos conditions de vie telles que nous les connaissons. Nous savons que collectivement, il faudra les faire évaluer, et que nous allons devoir nous adapter. Nous allons y adhérer y compris dans nos territoires. Par contre, vous pouvez compter sur moi, sur mon engagement permanent pour vous soutenir contre toutes les agressions qui vous sont faites à vous chasseurs. Il y a quelque temps, je me suis aussi opposé à l'interdiction de la corrida parce que je crois que, en laissant un petit morceau – cela a été dit par le représentant de la vènerie – nous ouvrons la porte à tout ce déploiement d'idéologie qui aujourd'hui, vient tout simplement nous frapper dans ce que nous souhaitons porter, dans ce que nous souhaitons vivre, dans les moments de convivialité que cela procure, dans les moments d'expression. Ce sont aussi des moments pour nous et pour moi en particulier.

Simplement, me vider de ces semaines qui sont parfois un peu oppressantes et « cognantes », qui nous ramènent à cette forme d'apaisement et de communion avec la nature. Je sais combien les chasseurs y contribuent.

Sur tous les autres enjeux et les écocontributions en particulier, je suis très heureux que la Fédération des chasseurs s'en soit saisie. Je crois que ce sont effectivement des outils qui permettent d'aborder – cela a été dit par Madame la Directrice de l'OFB – de manière efficace sur les territoires, de mener des actions en faveur de la biodiversité. Je crois que nous y sommes tous attachés et cela atteste bien de la volonté de tous ces acteurs d'œuvrer en ce sens.

Pour conclure, puisque vous nous demandez de ne pas être trop long – et j'imagine que maintenant, tout le monde a soif, comme le veut la tradition – Monsieur le Président, chers amis chasseurs et chasseuses, vous pouvez compter sur mon engagement pour défendre votre passion, vos traditions parce que simplement, je ne laisserai rien partir chez nos camarades de la NUPES qui aujourd'hui, nous agressent sur l'ensemble des thèmes de ce qui fait notre nation, notre république. Quelles que soient les paroles, je retiens celles de Sylvain MATHIEU, je lui signale quand même que ses collègues socialistes au Parlement soutiennent aujourd'hui l'ensemble de ces démarches. Je trouve qu'il est un petit peu indélicat d'avoir ce genre de discours un petit peu à contresens, alors que dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, cela ne fait plus de doute. Je voulais aussi remercier ma suppléante qui m'accompagne aujourd'hui, Sandra GERMAIN, qui est aussi une vraie défenseuse de notre ruralité. Merci beaucoup à vous et je souhaite vous retrouver l'année prochaine, en espérant que d'ici là, nous n'ayons pas été victimes de nouvelles agressions.

M. Bernard PERRIN

Monsieur le Député, merci. Vous savez très bien comment la Fédération de chasse de la Nièvre compte sur vous. Nous sommes heureux que vous soyez toujours à l'Assemblée nationale en tant que Vice-président du groupe chasse. C'est important pour nous, et nous savons que nous serons bien défendus. Merci encore.

- Pierre PAPODOULOS, Directeur de la DDT.

Monsieur le Directeur, cher Pierre, c'est votre première Assemblée avec nous, mais pas la première avec les chasseurs. L'ensemble des missions dont la fédération est délégataire de missions de service public de la part de l'Etat nécessite une parfaite confiance entre nos structures. Je sais que l'Etat se trouve souvent tirailler entre les différents acteurs et les doléances des chasseurs, des forestiers et des agriculteurs. Continuons de poser les sujets sur la table et de trouver ce qui peut être le mieux pour notre département, et pour l'intérêt de la chasse ! Monsieur le Directeur, je vous laisse le soin de clôturer nos travaux.

Bonjour Monsieur le Président, Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs les élus, et les représentants des services et opérateurs, Mesdames et Messieurs. C'est toujours croustillant de parler en tant que représentant de l'État, le dernier devant une assemblée affamée avec le risque, soit de se faire éventuellement dévorer, même dans ce cas-là, de se prendre une balle. Plus sérieusement, chers amis chasseurs, c'est vrai qu'aujourd'hui c'est une grande déclaration d'amour à tous les chasseurs. Moi, je n'ai aucun problème pour afficher ma sympathie pour la chasse. Tout à l'heure, Monsieur le Président disait que certains cachaient leur sympathie pour la chasse et ne disaient pas qu'ils sont chasseurs. Moi, je n'ai pas de problèmes, à titre personnel, à le dire devant une assemblée en tant que représentant de l'État puisque l'État lui-même ne vient-il pas de mettre 60 M€ sur la table pour un truc exceptionnel : participer à l'indemnisation des dégâts, ce qui est quand même une mainmise dans un engrenage vertueux. Puis parce que tout simplement, les politiques et les objectifs des fédérations de chasse – nous en avons encore eu la démonstration tout à l'heure – ne sont-elles pas les mêmes que celles de l'État ? À savoir : protéger la biodiversité, l'agriculture, etc. Nous avons donc effectivement, cela a été dit, des relations... Je le dis aux représentants, aux chasseurs : sachez que les relations entre la Fédération de chasse et la DDT sont particulièrement bonnes. Je pense que vous devez le sentir,

parce que tout simplement, nos objectifs sont les mêmes et qu'il y a des personnes avec lesquelles le courant personnel est très bien passé. C'est quand même assez rassurant, j'espère, pour vous de savoir que vos représentants ont des bonnes relations avec les services de l'État.

Je vais parler des cervidés, mais nous allons gagner cinq minutes, pour dire que moi, j'ai besoin d'avoir une fédération de chasse qui soit forte avec beaucoup d'adhérents pour réguler les populations, entreprendre les opérations en faveur de la biodiversité que vous avez vues, mais aussi parce que nous avons besoin d'avoir des argumentaires et des dossiers solides. Nous avons vu que pour les ESOD, c'est finalement passé comme une lettre à la poste, enfin une fois que la fédération a fait le boulot. Nous allons avoir le schéma de gestion cynégétique à traiter. Nous voyons que sur le blaireau – c'est moi-même qui reviens sur le sujet, je ne devrais pas, mais bon, j'aurais mieux fait d'éviter, mais je le prends – nous n'avons pas été bons, c'est compliqué. Il faut donc que nous ayons des techniciens solides, il faut que nous ayons à la Fédération de chasse, une technicité forte. Nous avons la chance d'en avoir une aujourd'hui, et il faut que la fédération garde cette technicité, car des écueils nous attendent, et il faut maintenant justifier beaucoup plus les choses. Il nous faut donc beaucoup de chasseurs, et pas seulement monter les cotisations.

Tout à l'heure, le Président s'est répandu sur la chasse *bashing*. Nous connaissons bien l'agri *bashing*, et maintenant il y a le chasse *bashing* qui est à mon avis – je le dis à titre personnel et même en tant que représentant de l'État, même si ce n'est pas à moi de vous dire quelle politique vous devez avoir – est vraiment le sujet sur lequel il faut investir. Vous investissez beaucoup d'argent sur des projets environnementaux, sur la sécurité, sur la chasse, sur les équilibres. Continuez à le faire, mais franchement, il va sérieusement falloir mettre le paquet sur ce sujet du chasse *bashing*, parce que nous allons avoir besoin de chasseurs avec le risque présent derrière. Tout à l'heure, nous avons entendu un certain nombre de choses là-dessus, moi, je crois que cela ne sert à rien de vouloir convaincre des anti-chasse. Si, vous allez de temps en temps arriver à en convertir un, mais franchement, quelle énergie pour en convertir un ! Cela ne sert à rien de communiquer vers les chasseurs, ils sont déjà convaincus, nous sommes convaincus. Quand je dis que cela ne sert à rien, ce n'est pas cela qui est efficace. Par contre, il se trouve – c'est le principe d'Oslo en sociologie – que les minorités bien organisées l'emportent toujours sur la majorité qui s'en fout. En gros, la cible est la population indifférente. Il se trouve que l'immense majorité de nos concitoyens ne sont ni pour ni contre, ils ne savent pas trop. C'est comme cela sur tous les sujets. Vous avez les anti, les pros et le gros paquet des indifférents, du moins de ceux qui n'ont pas de position. Ceux-là, il faut les investir. Les élus ici présents connaissent bien cette théorie, ce n'est pas la peine de faire changer ceux qui sont contre vous, et ceux qui sont avec vous ne changeront pas non plus. Il faut investir la majorité silencieuse et indifférente.

Je suis à votre entière disposition pour des opérations de communication, et c'est un travail de matraquage. Nous avons vu les clips de la Fédération de chasse en ce moment à la télévision, ils sont pas mal, mais après, c'est un travail de matraquage de la communication. Je sais que c'est facile à dire et plus difficile à faire, mais cela se fait. Nous arrivons à faire changer des indifférents. Il se trouve que j'ai réussi à emmener ma compagne à la chasse pour la première fois en janvier 2023, pas dans le département de la Nièvre, mais dans un autre. En principe, un DDT ne va pas dans son département. Cela n'a posé aucun problème et à mon grand étonnement, elle a trouvé cela super, dans la traque, mais quand même. Nous pouvons le faire. Je suis long sur ce sujet-là parce que je pense que c'est le sujet principal. Il faut arriver à communiquer parce que là, la décrue du nombre de chasseurs va nous être fatale. Encore merci pour le plaisir que j'ai à travailler avec la fédération, c'est quand même assez direct, c'est très sympa, le plaisir que j'ai d'être avec vous ici. En me levant ce matin, je me suis lavé, j'ai mangé un morceau de sanglier, j'ai allumé la lumière pour voir comment je m'habillais, parce que bon. Je vous souhaite une excellente journée, à très vite.

M. Bernard PERRIN

Tout le monde aura bien compris que nous avons la chance d'avoir un DDT pro-chasse. Le département a de la chance pour le moment, que ce soit au niveau des représentants de l'État ou autres, cela se passe quand même plutôt bien. Souhaitons que cela continue dans ce sens-là. Merci Monsieur le DDT et Monsieur le Directeur DDT. Merci pour cela.

REMISE DE MEDAILLES

Je vais vous demander encore quelques minutes d'attention car nous souhaitons honorer quelques personnes pour l'implication qu'ils ont pu avoir ou qu'ils ont encore dans la chasse nivernaise.

Merci aux sonneurs de bien vouloir s'approcher de l'estrade et je demande aux personnes suivantes de bien vouloir nous rejoindre. J'appelle à la tribune :

- *Madame Mathilde GIRARD - ABSENTE*
- Monsieur Alexandre GAUTHIER (Bernard PERRIN)
- Monsieur Gérard CHALANDRE (Pierre PAPADOPOULOS)
- Monsieur Jean-Marie CHOLLET (Guy ROBLIN)

Merci à toutes et à tous !